

Sommaire

Edito du Maire

1. Dernière ligne droite !
5. Revue de projets

Actualités

12. Compte administratif du budget communal 2024
 11. Résultat du compte administratif budget communal 2024
 15. Résultat du compte administratif du budget Caveaux 2024
 16. Résultat du compte administratif du budget Photovoltaïques 2024
17. Recrutement d'agents techniques
18. « Bien vivre ensemble » : rappel des règles !
22. Inauguration du skate park
26. Déroulement de l'inauguration
29. Le retour des tiques
31. Rénovation du clocher de l'église
32. Maurice DEMANGE a cent ans !

Aménagement

40. Urbanisme : bilan
42. Urbanisme : quelles déclarations pour faire mes travaux
43. Extension du cimetière
44. Travaux du futur atelier municipal
46. Quelques brèves de voirie...

Communiqués

48. CCSL : les travaux avancent
50. Le frelon asiatique
51. Déneigement des voies communales
52. Rappels
53. Rendez-vous avec un élu
54. Informations pratiques

Dernière ligne droite !

Mars 2025, Mars 2026 ! Il reste un an ; une seule année avant que s'achève le mandat municipal et communautaire en cours. C'est donc une dernière ligne droite qui s'ouvre devant nous, dernière ligne droite que nous devons pleinement valoriser pour faire le maximum durant ces douze mois !

C'est notre volonté déterminée, au service de la Commune, de ses acteurs, et de ses habitants.

 **C'est un vrai défi, mais convenons qu'il nous faut le relever dans un contexte qui ne cesse de se dégrader gravement.**

Il est d'ailleurs des urgences qui s'affirment chaque jour davantage compte tenu de ce qui se passe dans le monde et en Europe. Le retour de la guerre n'est plus une hypothèse, c'est un fait et une menace.

Et il est difficile d'admettre dans notre pays, après avoir cru aux illusions qui arrangeaient tout le monde, que nous nous sommes fourvoyés en croyant :

- à l'Organisation Mondiale du Commerce et à l'entreprise « monde »,
- à la fin de l'histoire et à l'inutilité des moyens militaires,
- au laxisme budgétaire et au confort de la dette à l'abri de l'Euro.

Oui, c'est difficile d'admettre pareilles erreurs collectives! Pourtant la sanction de ces erreurs se confirme chaque jour davantage avec :

- notre extrême et dangereuse dépendance de pays extérieurs à l'Europe,
- la menace militaire russe notamment qui est bien là, et les américains qui le seront de moins en moins

- le niveau atteint par notre dette qui risque désormais de nous faire basculer du jour au lendemain dans la spirale incontrôlable de l'emballement des taux d'intérêt, juste avant que nous soyons confrontés à la difficulté de nous financer
- et alors même que les conséquences du changement climatique sont de plus en plus violents et nous imposent de réagir vite pour nous adapter et pour réduire les causes de ce changement climatique.

Voilà le contexte dans lequel nos collectivités doivent trouver leur voie au service de leur territoire et de ses habitants.

Même si ces grands enjeux relèvent de la compétence de l'Etat, voire de l'Europe, il n'en reste pas moins que toutes les collectivités sont impactées et le seront sans cesse davantage. C'est pour ça que nous devons appréhender ces paramètres, parce que nous devons et devons nous y adapter.

 **Toutes ces considérations renvoient aux éléments que j'ai évoqués dans l'édito du Bulletin de décembre**

Vivons en républicains et démocrates : ce n'est pas la Constitution qui n'est pas adaptée à la situation, ce sont les partis politiques qui ne sont pas à la hauteur de cette situation; car chacun sait que dans notre beau pays, autour des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité, beaucoup plus de choses nous rassemblent, que de choses nous divisent. C'est vrai au

Parlement, c'est vrai dans nos assemblées locales. Quand s'emploiera-t-on à élever le débat politique en faisant plus appel à la raison des citoyens qu'à leur passion ?

Prenons conscience de l'état financier du pays.

3 300 milliards de dette accumulée !

Plus de 150 milliards de déficit annuel du budget de l'Etat (soit plus de 30% !).

Pourquoi notre situation se dégrade plus que dans les autres pays européens ? (moins de 70% du PIB de dette en Allemagne, et plus de 115% du PIB de dette en France)

Toujours est-il que la situation est très grave ; et combler le déficit annuel du budget de l'Etat, ce qui est indispensable et urgent, va imposer d'énormes efforts, d'énormes réductions de crédits, et d'énormes efforts fiscaux !!!... que les responsables politiques devront décider, expliquer, et assumer.

Il est même temps de le faire! ... même si la loi de finances pour 2025 adoptée dans des conditions difficiles ne fait encore que confirmer le niveau du déficit du budget de l'Etat.

Et répéter sans cesse que la France va encore dépenser plus, pour sa défense notamment, et cela sans augmentation d'impôts ne peut être sérieux. Chacun doit le comprendre, car il est en effet urgent d'agir.

Adaptons nous au plan local

Le pire est à venir quant à la contribution des collectivités au redressement des finances de l'Etat.

Oui, le pire est à venir, c'est inévitable. Pour autant les premières conséquences sont déjà là ; toutes les instances qui apportent des concours à l'investissement des communes ont adopté des mesures restrictives (variables de l'une à l'autre) et cela indépendamment des dispositions de la loi de finances de 2025 qui

impactent toutes les collectivités mais à des niveaux très différents.

Dans un avenir proche, la contribution qui sera demandée aux collectivités imposera une réduction de leurs interventions, un ralentissement de l'équipement des territoires, et, sans doute, une participation accrue des contribuables et usagers.

Et pour Serre les Sapins ?

Dans la « dernière ligne droite » du mandat, alors que nous achevons les équipements programmés, nous devons intégrer que les investissements en cours seront moins subventionnés que nous l'avions envisagé.

J'attire ainsi votre attention sur la revue de projets présentée dans les pages suivantes qui atteint la limite haute des capacités financières de la Commune. Cet engagement, volontariste, impacté par une réduction des concours extérieurs, impose d'ajuster notre stratégie financière.

Nous procédons ainsi, et non pas à un report de certaines opérations, et cela pour deux raisons :

- Reporter certaines opérations conduirait à perdre ce qui a été dépensé en études et autres démarches préparatoires ;
- Reporter certaines opérations ferait courir le risque de ne pas les réaliser, car, comme indiqué plus haut, le contexte indique clairement que les années qui viennent verront une réduction accrue des capacités financières à investir.

Qu'est ce qui caractérise, dans cet esprit, la dernière ligne droite du mandat en matière d'investissement ?

Les « grosses » opérations en cours :

- Construction du garage-atelier
- Aménagement du terrain de foot synthétique et de vestiaires

- Rénovation des façades du clocher de l'église

- Par ailleurs, nous déléguons à Territoire 25 l'aménagement de la zone urbaine « Aux Tartres » et du pôle Santé « A la Machotte ». Ces opérations d'aménagement s'équilibreront au final avec la recette de la vente des terrains aménagés.

Et dès cette année, SEDIA commencera la construction d'une maison médicale entre le CMS et Médisanté.

- De même, nous devons accompagner deux opérations conduites par GBM à savoir l'enfouissement des réseaux secs qui vient d'être réalisé rue de Souvelaine, et la requalification de la rue de la Gare avec enfouissement des réseaux secs dont nous avons obtenu la programmation pour cette année (c'est une bonne nouvelle, et notre fonds de concours sera appelé sur le budget 2026).
- Enfin, les investissements courants de la Commune devront être assumés, de même que des travaux nécessaires sur des chemins ruraux de compétence communale (Réfection de la chaussée du chemin de Serre à Champvans de la rue de Souvelaine jusqu'au bâtiment du GAEC. Restauration de la collecte par fossés des eaux pluviales chemin de Pierley et chemin de la Saline), et sans doute un concours au déploiement du photovoltaïque.

- Le plan de financement renforcé :

Pour assurer le financement global de toutes ces opérations, dans des conditions n'obérant pas les capacités de la Commune, nous avons évalué qu'il convenait d'avoir recours à un emprunt de 1 500 000 euros (ce dispositif s'accompagnant d'un recours à une ligne de trésorerie de 750 000€ en attendant de pouvoir mobiliser l'emprunt principal de

1 500 000 euros (après le vote du budget). Cet emprunt de 1 500 000€ s'ajoute évidemment à celui du même montant réalisé en 2024. L'ensemble étant simplement à la hauteur de la totalité des investissements réalisés.

Il en résultera un niveau d'endettement assez élevé pour notre commune pour satisfaire à de réels besoins d'équipement.

L'emprunt nouveau à réaliser aurait dû être beaucoup moins élevé si le niveau des concours financiers habituellement obtenus (subventions) était demeuré inchangé. Tel n'est pas le cas ; nous devons faire avec la situation présente (qui va se dégrader encore dans les années à venir).

Nous avons fait précéder notre décision de l'élaboration d'une étude financière prospective afin de bien vérifier que nous pouvions effectivement réaliser tous les investissements prévus, car les finances communales pourront assumer le remboursement de l'emprunt nouveau (étude réalisée par les services de la Direction Départementale des Finances Publiques).

La conclusion de l'étude est claire : certes, cette prospective – et c'est évident – montre que nos engagements vont réduire sensiblement nos niveaux d'épargne, mais, sans fragiliser les structures durables du budget communal.

Pour autant, et afin de tout mettre en œuvre pour bien garantir l'état des finances de la commune, nous prendrons deux mesures prudentielles :

- Rechercher évidemment la meilleure offre pour l'emprunt à contracter (taux le plus bas possible), en retenant une durée d'amortissement de 20 ou 25 ans, relativement longue afin de lisser dans le temps le remboursement ;
- En complétant cette démarche d'une hausse ponctuelle de la fiscalité locale de 6% (comme nous l'annonçons depuis plusieurs années dans le cadre

des orientations budgétaires) et cela, après 7 ans de totale stabilité des taux.

- Sans jamais nous départir de la rigueur avec laquelle nous devons contenir nos dépenses de fonctionnement.

En conclusion, nous soulignerons cinq considérations :

- La stratégie budgétaire mise en œuvre au cours du mandat aura mobilisé des moyens importants (et pour partie sur de nombreuses années), moyens qui auront permis de réaliser des investissements plus importants encore.
- Cette stratégie, comme indiqué plus haut, aura permis de réaliser des investissements qui ne pourraient plus être engagés dans les prochaines années.
- Il résulte de ce niveau d'investissement que la commune atteint un bon niveau d'équipements, ces équipements (à l'exception de l'atelier garage

municipal actuel qui va être déménagé) étant dans l'ensemble dans un bon état, voire, pour les bâtiments, avec une bonne anticipation de leurs caractéristiques énergétiques.

- Et on soulignera avec satisfaction, que la commune de Serre les Sapins, notamment avec ses équipements sportifs (espaces multisports ouverts, terrains de pétanque, terrain de foot et vestiaires, skate-park, sentiers de randonnée, ...), et avec l'ouverture à d'autres de la Maison du Mieux Vivre, apporte désormais sa part (et largement) à la vie collective de tout le secteur.
- Sans occulter du tout, que ce niveau d'engagement financier conduira automatiquement la commune – après le renouvellement municipal et communautaire de 2026 – à programmer un rythme d'équipement beaucoup plus modéré.

Gabriel BAULIEU
Maire

Revue de projets

L'action municipale est d'abord quotidienne pour assurer le bon fonctionnement des services et pour répondre aux exigences de l'actualité.

Mais l'action municipale, c'est aussi agir pour l'aménagement et l'équipement de la commune à travers des projets dont l'issue s'inscrit dans le temps avec des délais plus ou moins longs en fonction de leur nature et/ou de leur complexité.

Afin d'esquisser des perspectives, en vue du mandat municipal 2020/2026, nous vous avons proposé un projet pour Serre les Sapins. C'est ce document, appelé évidemment à être adapté, qui guide nos décisions. De surcroît, ce sont les conditions et les capacités financières qui -au fur et à mesure- fixent le niveau d'engagement et donc de réalisation des différentes opérations envisagées.

Au fil du temps il est apparu utile de faire un point régulier sur l'état d'avancement des projets ; tel est l'objet de cette revue.

(GBM : Grand Besançon Métropole)

Extension du cimetière

Comme exposé précédemment, cette opération est quasiment achevée. Elle doit néanmoins être finalisée juridiquement après une enquête publique qui doit être diligentée prochainement par GBM qui assume temporairement cette compétence (création et extension de cimetière). La démarche se prolonge après que l'Agence Régionale de Santé ait demandé que le plan d'aménagement soit modifié. Ainsi, un nouveau plan d'aménagement a été mis au point. Il a été validé par l'ARS et approuvé par le Conseil Municipal le 6 février 2024. Les travaux d'extension seront quant à eux programmés au rythme des besoins. Ainsi, une nouvelle tranche de caveaux a été construite durant l'automne 2022. Et, la construction de nouveaux columbariums a été réalisée à l'automne 2023. Mais pour achever le processus formel d'extension, il importe désormais de mener à bien l'enquête publique qui est en cours.

Rénovation des murs du clocher et de la façade sud de l'église

L'étude diagnostic est réalisée ; ce dossier est travaillé en relation avec les services de GBM.

Toutefois, comme il n'y avait pas d'urgence signalée, cette opération était suspendue aux capacités de la commune à porter cet investissement ; après chiffrage des projets prioritaires, la mise au point de la section d'investissement dans le cadre du budget de 2023, a permis d'y inscrire cette opération. Une équipe de maîtrise d'œuvre a été désignée par le Conseil Municipal le 6 février 2024 (le Cabinet Blondeau Ingénierie). La consultation des entreprises en vue de la réalisation des travaux est achevée et les marchés ont été attribués par le Conseil Municipal le 27 janvier 2025. Désormais, les travaux sont en cours de réalisation.

Rénovation des parois du Centre Médico-Social

L'opération a été conduite à son terme avec amélioration énergétique.

Création d'une nouvelle zone urbaine Aux Tartres

Située entre les rues de Blanchot, des Charrières, le chemin de Velle aux Chênes et l'Allée de la Ménère, cette zone a été classée constructible lors de la dernière révision du POS et sa transformation en PLU en 2014.

Le projet dans son principe a été formalisé par une délibération du conseil municipal de juillet 2020.

Les premières études ont été réalisées avec les services compétents de GBM, le groupe de pilotage préconisant la réalisation d'une ZAC avec déclaration d'utilité publique ; mais peut-être que la formule « plan d'aménagement » sera suffisante.

Le diagnostic archéologique a été réalisé et ses conclusions n'imposent aucune contrainte particulière.

Et c'est une procédure appropriée qui permettra de faire passer cette zone de 2AU à 1AU dans le PLU. Enfin, le temps est venu de confier l'aménagement de cette zone à un opérateur compétent. C'est la démarche que nous avons engagée avec la société Territoire 25 à laquelle la commune a adhéré par délibération du 4 juillet 2023. Ce sont désormais les services de T25 qui sont chargés des études préalables à la réalisation du projet. Et un contrat de concession doit être mis au point avant l'été.

Dans le même temps la question de l'acquisition des fonciers est appréhendée. L'Établissement Public Foncier est mandaté pour y procéder.

Projet de bâtiment à Combe à la Vaux

La procédure d'acquisition du terrain est terminée depuis de nombreux mois. Le terrain de Combe à la Vaux de près de deux hectares est propriété de la commune.

Sur toute la parcelle réservée au PLU, les études préalables ont été menées à leur terme:

Une étude confiée aux services de GBM a permis d'arrêter un projet d'aménagement de l'espace dans l'esprit le plus pertinent possible. (Voir bulletin de mars 2023)

Ainsi, les choses sont arrêtées en retenant les idées suivantes : l'ensemble de l'espace à aménager devra être isolé des secteurs bâtis

environnants par un écran végétal qui pourrait être partiellement constitué d'arbres fruitiers ; l'atelier-garage trouve sa localisation dans la partie haute de la parcelle ; l'espace affecté à un bâtiment à vocation sportive est tel qu'il pourra accueillir un gymnase ; il en résulte un petit solde d'espace non affecté en plus de l'exutoire d'eaux pluviales à prévoir.

Techniquement le diagnostic archéologique a été réalisé, les conclusions étaient négatives. Les études de sol ont également été réalisées. Les études préalables de GBM étant terminées, l'équipe de maîtrise d'œuvre a été désignée (cabinet ARCHI+TECH). Elle a établi l'avant-projet sommaire relatif à l'atelier garage communal dans une enveloppe financière fermée.

Le permis de construire est accordé et la consultation pour l'attribution des marchés menée à bien. Les marchés de travaux ont été attribués par le Conseil Municipal le 7 mai dernier. La réunion de lancement avec tous les intervenants le 6 juin a permis d'établir le calendrier opérationnel. Le chantier a débuté après les vacances avec réalisation des terrassements et installation des réseaux provisoires.

Désormais le bâtiment d'atelier garage est dans sa phase d'achèvement. Ce garage doit être opérationnel pour l'été.

Projet sportif A Bonney

Après l'échec du projet de terrain de football synthétique intercommunal, nous avons recentré nos préoccupations sur l'éventuelle mise aux normes du terrain de football situé A Bonney.

Mais il était nécessaire de faire précéder tout éventuel projet d'une étude d'aménagement global de tout l'espace dédié aux activités sportives dans ce secteur (selon le PLU). C'est cette étude confiée à GBM qui devait préciser ce qu'il était possible d'aménager sur cet espace.

Un premier rendu a établi que l'espace n'était pas suffisant pour y aménager un terrain de foot aux normes de la Ligue, requises pour les compétitions des équipes les mieux classées.

Cependant, une réunion de travail avec les dirigeants du club de football du secteur (FCGB), a mis en évidence qu'il était possible d'y aménager un terrain d'entraînement et de compétition notamment pour toutes les équipes d'enfants et d'adolescents que compte le Football Club du Grand Besançon. À la lumière de ces éléments, il convenait d'approfondir les études. Elles ont été menées à bien avec un élément directeur constitué d'un projet de création d'un petit terrain synthétique et vestiaires pour répondre aux besoins du club, le solde de l'espace permettant d'y conserver un terrain de foot en herbe ouvert, plus éventuellement un espace de loisirs.

Désormais, les services de GBM sont chargés de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre pour la création du terrain synthétique et du terrain en herbe. À cet égard le projet a été validé et la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux est close et les marchés ont été attribués par le Conseil Municipal le 18 mars.

En même temps, nous avons analysé les offres reçues au cours de la consultation auprès de constructeurs spécialisés pour la fourniture de locaux préfabriqués pour les vestiaires-sanitaires. Et le marché a été attribué par le Conseil Municipal à la société GARDAVAUD de Valdahon. Il faudra encore plusieurs mois pour obtenir le permis de construire correspondant.

Afin de pouvoir réaliser ce projet, la partie du terrain qui était propriété privée a été acquise par la commune.

Extension du pôle santé et construction d'une maison médicale

C'est dans le secteur du pôle médico-social de Franois/Serre, rue de la Machotte, que

conformément au PLU, nous avons réalisé une étude d'aménagement relative à l'extension de la zone dédiée au médical et au social.

Cette étude confiée aux services du Grand Besançon est terminée; elle doit être suivie d'une modification de classement de la zone au PLU (2AUe en 1AUe), selon une procédure appropriée.

Mais d'ores et déjà, l'approfondissement de la réflexion a permis de recueillir des manifestations d'intérêt à s'installer sur ce site de la part de plusieurs praticiens. Et un premier projet de maison médicale de trois cabinets est envisagé sur la partie constructible du terrain à proximité du CMS. Ce projet sera porté par SEDIA. L'objectif étant de commencer la construction en 2025.

Dans le même temps, nous avons progressé quant à l'aménagement du Pôle Santé. Le Conseil Municipal a voté l'entrée de la commune au capital de la Société Publique locale Territoire 25 qui l'a accepté. Ainsi c'est cette SPL qui engage les études relatives à l'aménagement et à l'extension du Pôle Santé. Il sera prochainement procédé à l'acquisition du foncier avec le concours de l'Etablissement Public Foncier.

Création d'un skate-park

Comme en témoigne la pratique de ces sports par des jeunes sur différents sites du village, un skate park est le bienvenu.

L'étude de faisabilité du projet à proximité du magasin Croc' Nature a conclu favorablement. Les expertises nécessaires pour réaliser ce type d'aménagement ont été mobilisées. Par suite, la construction du skate park est achevée, l'attribution des marchés de travaux ayant été réalisée par le Conseil Municipal le 4 juillet 2023. (Entreprise NGE Paysages et DEXS SARL). Depuis plusieurs mois maintenant les skateurs et patineurs de tous âges ont pris possession des lieux ! Ce sera une totale satisfaction si aucun utilisateur incorrect ne cause de préjudices au voisinage ! Ce nouvel

équipement a été inauguré en présence de Christine BOUQUIN, Présidente du Conseil Départemental le 16 novembre dernier.

Projet de programme photovoltaïque

Nouvelle déclinaison de ce que nous amorçons depuis plusieurs années, particulièrement autour de la Maison du Mieux Vivre, afin de contribuer à la gestion des transitions, ce projet photovoltaïque doit consister à installer des panneaux photovoltaïques sur un maximum de sites communaux.

Une mobilisation des habitants et des chefs d'entreprise propriétaires d'immeubles est aussi envisagée pour donner à cette évolution la portée la plus grande possible. (Projet présenté le 26 mars lors de la réunion publique sur les ZAER).

Le pilotage de l'opération était confié à GBM pour la partie « études » qui est achevée ; les modalités de réalisation ultérieure seront arrêtées à la lumière des conclusions des études avec le concours de sociétés compétentes dans ce domaine (SEDIA et NOVEA) qui étaient missionnées pour ce faire.

Désormais, nous travaillons prioritairement sur deux axes :

- Organiser un groupement d'achat de panneaux, ouvert à la population pour satisfaire les besoins simples (plug and play). Cette organisation confiée à la société Territoire 25 pour créer un groupement a recueilli 55 manifestations d'intérêt par des habitants de Franois et Serre Les Sapins. Hélas, la consultation réalisée auprès des fournisseurs a échoué, faute de prix attractifs.
- Mettre au point le projet d'installation de panneaux sur les bâtiments communaux et un système d'autoconsommation collective.

Extension et gestion forestière

Comme exposé dans de précédents bulletins, la forêt communale est agrandie d'environ 6 hectares achetés au Département (surface

contigüe à la forêt de la Ménère et située sur le territoire de Besançon).

Par ailleurs, un nouveau plan de gestion de 20 ans (2024-2043) a été approuvé par le Conseil Municipal le 12 mars 2024, plan de gestion arrêté par Monsieur le Préfet le 2 août 2024.

Accueil d'ESCAPA'D

Comme annoncé, cette société agissant dans le domaine du sport santé s'est installée à proximité du magasin Croc' Nature.

Une convention a été passée avec elle (par les communes de Franois/Serre et le SIVOM) pour favoriser une collaboration avec les associations et clubs locaux.

Par ailleurs, deux médecins se sont installés dans les locaux d'Escapa'd et répondent ainsi à un besoin qui devenait pressant.

C'est cette installation qui a conduit le Conseil Municipal à abandonner le projet de construction d'une salle de sport-santé. En effet, ESCAPA'D offre au public (directement ou via les associations locales) des espaces spécialisés et l'accompagnement professionnel requis.

Renforcement du parc d'équipement en caméras de vidéo-protection sur l'ensemble du territoire communal

L'article 10 de la Loi n°95-73 du 21 janvier 1995 autorise la mise en œuvre d'une vidéo protection sur la voie publique par une autorité publique.

Même suite au transfert de compétences des Zones d'Activités à Grand Besançon Métropole, les systèmes de vidéo protection continuent de relever de la police du Maire.

Aussi, un audit du système en place a été réalisé par la société Jet1oeil, située à Chemaudin et Vaux. Cet audit a permis de mettre en évidence l'état du parc de caméras de vidéosurveillance et a permis la remise à niveau du système de vidéo protection.

Afin de mieux sécuriser l'ensemble du territoire communal, une nouvelle étude a été menée entre juillet 2023 et avril 2024. Cette étude a démontré la nécessité d'implanter de nouvelles caméras, sur différents sites communaux.

Par délibération du 24 septembre 2024, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement, sur la base de ce diagnostic, sur le principe du renforcement du système de vidéo protection et a autorisé Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande d'autorisation en Préfecture avant la mise en concurrence.

Différentes entreprises ont été consultées.

Seule la société JET1CEIL a répondu à la consultation avec une offre pour un montant de 30 781,20 € TTC pour l'installation de 15 caméras de vidéo-protection et pour la maintenance annuelle de 2 565,10 € HT soit 3 078,12 € TTC.

Pour le déploiement électrique, la société SOBECA réalisera les travaux pour un montant de 5 880,00 € TTC.

Autres projets à faire progresser

Repositionner quelques raccordements aux réseaux rue du Stade (opération réalisée), action auprès des entreprises pour tenter de mieux fixer des emplois locaux, travailler en comité consultatif à la promotion et à l'accompagnement des transitions, tenter d'organiser davantage de services de proximité.

A cet égard nous avons répondu favorablement à la demande du boucher traiteur de François qui, manquant de place, a décidé de s'installer à Serre les Sapins, rue de la Machotte. C'est la commune qui a vendu le terrain nécessaire à cette installation. La construction du bâtiment a été réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de la société créée par les époux DEFORET qui ont ouvert ce nouvel établissement le 2 novembre 2023...avec nos Voeux de plein succès.

Et c'est dans le même esprit, animés par la même volonté d'accueil de services de proximité, que le Conseil Municipal a décidé en juillet 2023 d'acheter le local commercial occupé antérieurement, rue de la Machotte, par les motos Meullenet. L'objectif de cette acquisition est clair : favoriser l'installation à Serre les Sapins d'un commerce ou de services de proximité.

L'opération d'acquisition a été menée à son terme. Il convient désormais de travailler à la recherche d'un commerce/service utile à la population, intéressé par une installation à Serre les Sapins. A cet effet une étude d'opportunité/faisabilité a été confiée à un bureau d'étude spécialisé dans le commerce.

Ses conclusions sont claires : il y a dans cette cellule commerciale située à Serre les Sapins un potentiel à y créer une supérette.

De premiers contacts sont pris dans ce sens avec l'espoir de trouver un partenaire pour créer ce commerce de proximité.

Maitrise de la circulation de transit, et de la vitesse des véhicules

Voilà une question récurrente qui nous mobilise depuis des années. Les avancées sont considérables.

Certains se rappelleront de notre totale mobilisation pour obtenir la création de la RD 75 en tant que route de desserte (et non de rocade de Besançon) avec l'aménagement des giratoires et du passage piéton souterrain. Ce fut déterminant pour alléger la circulation sur les rues de la Machotte et de la Faye et pour permettre un développement économique à Serre les Sapins.

Plus tard, nous avons agi pour réduire la circulation de transit entre Pouilley et Châteaufarine avec l'installation d'écluses sur la RD 465 et de feux tricolores au carrefour RD 465/RD 108. L'effet en est très net.

Plus récemment, c'est à la problématique de la tranquillité et de la sécurité au cœur du village ancien que nous nous sommes attaqués...avec la multiplication de plateaux surélevés ayant un double objectif: ralentir la vitesse de circulation des véhicules, et inciter les véhicules en transit à choisir un autre itinéraire. Les deux objectifs sont atteints... avec un effet secondaire rue des Orbeux qui a supporté un transfert de circulation pour éviter les dispositifs au centre du village, et un constat rue de la Gare où les véhicules disposant d'une courte ligne droite n'y respectaient pas les limitations de vitesse.

Par conséquent, nous avons décidé de doter ces deux rues de plateaux surélevés, un rue des Orbeux, et un rue de la Gare (au carrefour de la rue Combe au Roucheret) qui sont installés depuis quelque temps désormais, et qui produisent les résultats attendus.

Alerte : Nous avons fait part de notre désaccord quant au rétrécissement des voies d'accès au rond-point de Pirey pour en faciliter la traversée par les cyclistes (qui est un vrai problème). Or, nous savons qu'une telle disposition engorgerait la circulation sur les RD 70 et 75 et provoquerait une recrudescence de la circulation de transit entre Pouilley et Châteaufarine !

Une urgence moins pressante pour l'Ecole

Il est très difficile de prévoir l'évolution des effectifs d'enfants à scolariser à l'Ecole communale. Ainsi la proportion d'enfants supplémentaires à scolariser en fonction des constructions dans la ZAC a été très différente selon les tranches. Toujours est-il que c'est à la veille de l'été 2023 que nous avons appris l'ouverture d'une classe supplémentaire dans notre école compte tenu des effectifs inscrits.

Plutôt que de redistribuer les surfaces conséquentes de l'Ecole, il a été décidé d'ajouter un espace supplémentaire, par décision du Conseil Municipal du 4 juillet 2023.

Et, à la rentrée du 4 septembre 2023 une nouvelle salle de 60 m², sous la forme d'un bungalow loué était disponible. Depuis il convient de réfléchir aux modalités selon lesquelles cette nouvelle surface d'éducation pourrait être pérennisée... éventuellement en procédant à une nouvelle extension du bâtiment de l'école.

Cette éventualité ne pourra pas trouver sa programmation au cours du mandat municipal actuel (budget d'investissement déjà saturé).

En outre, les dernières perspectives relatives aux effectifs à scolariser semblent indiquer que la nécessité de ces nouveaux locaux ne sera peut-être pas confirmée.

Gabriel BAULIEU
Maire

Compte Administratif 2024

Budget Communal

Le compte administratif est le document par lequel le Maire et l'équipe municipale rendent compte de leur gestion.

Le Compte Administratif (CA) est le résultat de l'exécution budgétaire au terme de l'année écoulée. Le CA a été voté en conseil municipal le 18 mars 2025

C'est donc la photographie au 31 décembre 2024 de la situation financière de la commune.

Il comporte les différents projets et distingue de manière pluriannuelle ce qui a été réalisé, c'est-à-dire réellement consommé ou payé, de ce qu'il reste à réaliser, crédits non utilisés en investissement.

Tout comme le budget, le CA comporte deux grandes parties bien distinctes :

- Les Recettes et les Dépenses au sein desquelles s'établissent deux subdivisions :
 - Le fonctionnement qui concerne la vie de la commune
 - L'investissement qui engage sur des projets structurants.

En présentation infra :

- La balance générale, solde d'exécution du budget communal, CA 2024 (résultat).
- Les principales dépenses et recettes du budget communal, CA 2024.

Résultat du Compte Administratif du budget communal 2024

Résultats budgétaires 2024	Investissement	Fonctionnement
Recettes		
Emises	2 188 483,17	1 760 482,02
Réductions/annulations		
TOTAL	2 188 483,17	1 760 482,02
Dépenses		
Emises	883 506,81	1 322 939,61
Réductions/annulations		
TOTAL	883 506,81	1 322 939,61
Résultats de l'exercice		
Excédent	1 304 976,36	437 542,41
Déficit		

Résultats d'exécution budget principal	Clôture 2023	Part affectée Investissement 2024	Résultats 2024	Clôture 2024
Investissement	-409 904,60		1 304 976,36	895 071,76
Fonctionnement	482 448,63	482 448,63	437 542,41	437 542,41
			Global	1 332 614,17

Principales dépenses et recettes section fonctionnement du budget communal

Principales dépenses	Montant	Principales recettes	Montant
Charges à caractère général (a)	456 255,92 €	Impôts locaux (d)	1 091 460,11 €
Charges du personnel (b)	370 170,28 €	Dotation, Participations (e)	375 875,43 €
Autres charges courantes (c)	211 394,50 €	Produits des services (f)	116 487,93 €
Intérêt de la dette	63 248,97 €	Divers et reste (g)	176 658,55 €
Divers et reste	221 869,94 €		
Dépenses totales	1 322 939,61 €	Recettes totales	1 760 482,02 €

- (a) : dépenses de fonctionnement des services municipaux (fournitures, prestations de services, contrats enfance (AFR), contrats de maintenance...)
- (b) : dépenses liées au personnel communal (salaires, cotisations sociales, autres charges)
- (c) : Autres charges courantes (dont subventions, participations : SICA, SIVOM, CCAS, crèche, ludothèque, associations et FSI/FAAD)
- (d) : Impôts locaux (taxe d'habitation, taxes foncières propriétés bâties et non bâties)
- (e) : DGF, DSR, FCTVA, Fonds départemental, compensation TF, autres participations....
- (f) : coupes de bois, redevances d'occupation du domaine public, revenu des immeubles...
- (g) : mise à disposition de locaux et personnel pour les activités périscolaires, droit de mutation, locations...

Principales dépenses de fonctionnement réalisées en 2024

- Fournitures petits équipement : 8 819 €
- AFR Franois Serre : 92 158 €
- AFR Pouilley les vignes : 4 794 €
- Entretien de voiries : 38 832 €
- Entretien bâtiments publics : 10 451 €
- Consommation énergétique des bâtiments communaux : 30 647 €
- Entretien des espaces verts publics : 29 807 €
- Sociétés nettoyage Groupe Scolaire : 18 696 €
- Charge du personnel : 370 170 €
- Subventions/Participations :
 - SIVOM 72 912 €, Crèche 31 738 €, Ludothèque 3 688 €, SICA 2 797 €,

CCAS 9 736 €, Associations 13 756 €

Principales recettes de fonctionnement réalisées en 2024

- Impôts locaux : 1 091 460 €
- La Dotation de Solidarité Communautaire reversée par la CAGB : 135 140 €
- Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales : 20 902 €
- La DGF (dotation de l'Etat) : 51 830 €
- Compens. exonération T. foncières : 47 733 €
- Coupe de bois : 50 711 €
- Menus produits forestiers : 3 876 €

Principales dépenses et recettes section investissement du budget communal

Principales dépenses	Montant	Principales recettes	Montant
Remboursement du capital (a)	186 664,90 €	FCTVA (f)	29 438,34 €
Travaux d'investissement (b)	417 928,99 €	Taxe d'aménagement (g)	7 224,56 €
GFP de rattachement (c)	90 774,26 €	Subventions (h)	0 €
Divers et reste	39 088,62 €	Excédent du fonctionnement (i)	482 448,63 €
Opérations d'ordre de transfert entre section	149 050,04 €	Opérations d'ordre de transfert entre section	153 450,04 €
		Emprunt	1 500 000,00 €
		Divers et reste	20 321,60 €
Dépenses totales	883 506,81 €	Recettes totales	2 188 483,17€

- (a) : remboursement des emprunts contractés
- (b) : travaux, acquisitions d'investissement communaux (forêt, aménagements, bâtiments, voirie...)
- (c) : Remboursement fond de concours GBM (rues : des Vociels, de la Gare, Tilleroyes et Horizons)
- (f) : FCTVA, remboursement de la TVA par l'Etat, deux ans après le paiement des travaux
- (g) : taxe d'aménagement
- (h) : subventions reçues de l'Etat, du conseil régional, du conseil départemental et autres organismes
- (i) : par délibération du conseil municipal, affectation de la recette de fonctionnement de l'année N-1 (autofinancement)

Principales dépenses d'investissement réalisées en 2024

- Frais d'étude : 15 605 €
- Bâtiments publics : 192 298 €
- Skate Park (finalisation) : 83 544 €
- Attribution compensation au GMB : 90 774 € (travaux 2018)
- Remboursement capital : 186 665 €
- Bâtiment scolaire : 14 146 €

Principales recettes d'investissement réalisées en 2024

- FCTVA sur dépenses d'investissement : 29 438 €
- Taxe d'aménagement : 7224 €
- Excédent de fonctionnement 2023 : 482 448 €
- Emprunt : 1 500 000 €
- Attribution compensation investissement : 85 540 €

Résultat du Compte Administratif du budget CAVEAUX 2024

Résultats budgétaires 2024	Investissement	Fonctionnement
Recettes		
Emises	60 926,00	60 926,00
Réductions/Annulations		
TOTAL	60 926,00	60 926,00
Dépenses		
Emises	57 692,60	60 926,00
Réductions/Annulations		
TOTAL	57 692,60	60 926,00
Résultats de l'exercice		
Excédent	3 233,40	0,00
Déficit		

Résultats d'exécution budget caveaux	Clôture 2023	Part affectée Investissement 2024	Résultats 2024	Clôture 2024
Investissement	-1 015,40		3 233,40	2 218,00
Fonctionnement	1 767,40		0,00	1 767,40
			Global	3 985,40

Fonctionnement dépenses : Variation des stocks de produits 60 926 €

Fonctionnement Recettes : Variation des stocks produits 55 458 € - Vente produits finis 5 468 €

Investissement dépenses : Stocks de produits finis 55 458 € Remboursement au budget communal
2 234,60 €

Investissement Recettes : Stock de produits finis 60 926 €

Résultat du Compte Administratif du budget PHOTOVOLTAÏQUES 2024

Résultats budgétaires 2024	Investissement	Fonctionnement
Recettes		
Emises	3 058,00	4 140,68
Réductions/Annulations		
TOTAL	3 058,00	4 140,68
Dépenses		
Emises	3 058,00	3 100,61
Réductions/Annulations		
TOTAL	3 058,00	3 100,61
Résultats de l'exercice		
Excédent	0,00	1 040,07
Déficit		

Résultats d'exécution budget photovoltaïques	Clôture 2023	Part affectée Investissement 2024	Résultats 2024	Clôture 2024
Investissement	0,00		0,00	0,00
Fonctionnement	2 501,70		1 040,07	3 541,77
			Global	3 541,77

Fonctionnement dépenses : Redevance utilisation réseau ENEDIS 42,61 € - Amortissement 3 058 € (Opérations d'ordre sections)

Fonctionnement recettes : Vente électricité photovoltaïque 4 140 ,68 €

Investissement dépenses : Remboursement avance achat panneaux au budget communal 3 058 €

Investissement recettes : Amortissement installation 3 058 € (Opérations d'ordre sections)

MONET Jean-François
Quatrième Adjoint
Chargé des finances

Recrutement d'agents techniques



Placé sous l'autorité hiérarchique de la Secrétaire Générale, l'agent technique a pour mission d'intervenir sur les événements organisés par la Communauté, de répondre aux besoins des différents services, d'effectuer l'entretien et la maintenance des bâtiments et de réaliser une partie de l'entretien des espaces verts.

Suite à l'annonce des départs simultanés de nos deux agents municipaux à l'été 2024, après un processus de recrutement, nous sommes heureux d'intégrer au sein des services techniques de notre commune, **Mme Jennifer MINET** (1^{er} janvier 2025) et **Mr Alexandre OLIEL** (5 novembre 2024).

Leurs compétences intrinsèques au vu de leurs parcours professionnels, complétées par des formations adaptées permettront d'être des atouts pour le développement de notre commune.

Nous sommes persuadés que leurs savoirs et leurs expériences mis en commun donneront de très bons résultats dans le fonctionnement de la commune.

C'est donc, au nom de toutes et tous que nous leur souhaitons une bonne intégration au service de la collectivité.

MONET Jean-François
Quatrième Adjoint
Chargé des ressources Humaines

Les règles du « Bien vivre ensemble »

Les beaux jours arrivent, alors oui, encore un rappel des règles du bien vivre ensemble !

À force de rappels, peut-être arriverons-nous à faire respecter ces règles pour vivre en toute tranquillité dans notre belle commune !

Réglementation des bruits pour les entreprises



shutterstock.com - 1721656759

Extrait de l'arrêté préfectoral n° **2005 1904 01841** : « III-2-c) **CHANTIERS**

*Article 14 - Les travaux bruyants, chantiers de travaux publics ou privés, réalisés sur et sous la voie publique, dans les propriétés privées, à l'intérieur de locaux ou en plein air **sont interdits** :*

Tous les jours de la semaine	De 20h00 à 7h00 et de 12h30 à 13h30
Dimanche et Jours fériés	Non autorisé <i>à l'exception des interventions d'utilité publique en urgence (tels que les dépannages), qui dans ce cas devront être signalées à l'autorité municipale.</i>

Des dérogations exceptionnelles pourront être accordées par Monsieur le Maire ou Monsieur le Préfet s'il s'avère nécessaire que les travaux considérés soient effectués en dehors des heures et jours autorisés. L'arrêté portant dérogation devra être affiché de façon visible sur les lieux du chantier durant toute la durée des travaux. »

Réglementation des bruits (particuliers)



Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique **sont autorisés aux jours et horaires suivants** :

du Lundi au Vendredi	9h00 à 12h00 14h00 à 19h30
Samedi	9h00 à 12h00 15h00 à 19h30
Dimanche	Non autorisé
Jours fériés (sauf si c'est un dimanche)	10h00 à 12h00

Brulage en milieu urbain



Article 23-3 du règlement sanitaire départementale, signé par le préfet le 15 /09/1982 :
« le brulage en plein air des déchets et détritrus de toute nature est rigoureusement interdit dans les agglomérations ».

Il est également interdit dans les zones d'activités !

Les propriétaires d'animaux



Ils doivent veiller à préserver la tranquillité du voisinage de jour, comme de nuit.

Les chiens ne doivent pas divaguer, doivent être tenus en laisse et museler en cas de chiens dangereux.



Stop aux déjections !

La commune a installé des bornes à hygiène canine en différents endroits ! Nous invitons les propriétaires de chiens à les utiliser pour le confort de tous.



Pour les chevaux, c'est plus compliqué mais pas impossible !

Force est de constater la présence de crottin sur nos trottoirs. Il existe pourtant des solutions :

- Le cavalier descend de sa monture et ramasse le crottin. Pas facile car monter à cheval avec une pelle et un balai n'est pas pratique !
- Le sac à crottin : il est adaptable à toutes les tailles de poneys ou chevaux. Il se fixe à la selle puis s'adapte parfaitement à la forme postérieure de l'animal grâce à son passage de queue. Quand la queue se lève, le sac s'ouvre naturellement et le crottin tombe dedans. Il permet ainsi de récupérer les crottins et de ne pas salir les endroits où se déplacent vos chevaux lors des balades en dehors des centres équestres !

Taille des haies



Comme il est indiqué dans notre Plan Local d'Urbanisme (PLU), la hauteur des haies est limitée à 1,50 m pour celles implantées à l'alignement de l'espace public, et à 2,00 m pour celles implantées en limite séparative.

Les clôtures et les haies devront être implantées de manière à ne pas créer de gêne à la visibilité, aux carrefours, en particulier.

Valérie BRIOT
Première Adjointe

Inauguration du skate park

(Extrait du discours du Maire)

Il s'agit de l'inauguration d'un Skate-Park dont nous avons parlé depuis des années, et, qui est désormais en service depuis plusieurs mois. Avec un réel succès auprès de très nombreux jeunes, petits et grand d'ici et d'ailleurs. Cet équipement étant très clairement, dans un bel esprit communautaire, un équipement d'intérêt de bassin de vie non couvert ! Et, quel bel équipement. Équipement à ce jour assez singulier sur notre territoire.

Cette belle réalisation trouve sa place au sein de deux thèmes majeurs que sont la santé et le sport...

La santé... Sujet référence au Contrat Local Santé de GBM et ce que nous développons, par l'AFR, à la MMV, avec notamment, tout ce qui concerne l'alimentation...

Et la santé par ailleurs c'est le projet conduit avec le concours de Territoire 25, de développement du pôle santé en complémentarité avec Franois à la jonction de nos deux communes au bord de la RD 108 (Rue de la Machotte ... et Grande rue)... là où sont déjà installés de nombreux professionnels de la santé... Auxquels s'ajoutent les praticiens qui arrivent et s'installent... deux généralistes accueillis dans les locaux d'ESCAPAD (c'était urgent), plusieurs dentistes rue des Grandes Pièces et rue de la Faye, et un cabinet de cardiologie tout proche rue de Nozières.

Quant au sport, qui regroupe maintes activités sous la houlette de nos clubs intercommunaux, c'est un domaine à propos duquel nous sommes très liés depuis longtemps avec la commune de Franois... et de ses équipements – Mais c'est un domaine où nous avons aussi beaucoup fait pour le sport pour tous, ajoutant les équipements de la ZAC, aux installations développées à proximité au Groupe Scolaire... et en aménageant plusieurs terrains de

boules... pour répondre à la pratique croissante de cette activité.

Et au début de ce mandat, nous portons deux projets particulièrement :

- La création d'un terrain de foot synthétique intercommunal... qui ne verra pas le jour ... (et l'idée d'un bassin de natation pour une période ultérieure)
- Et la construction d'une salle de sport de santé ... projet abandonné avec l'arrivée d'ESCAPAD...
- ... Le tout converti en projet de création d'un terrain de foot synthétique (aux dimensions requises pour les jeunes) et de construction de vestiaires... en cours... L'idée d'un Skate-Park présente dans nos esprits depuis des années, se heurtant d'abord à la localisation de cet équipement... un peu délicate.

Et puis, la coïncidence de deux éléments :

- La persistance de plusieurs ados et jeunes à pratiquer skate et rollers sur les équipements publics (et les aménagements de voirie récents étaient particulièrement appréciés !...)... exprimant ainsi un besoin...
- Et le déblocage de l'affectation de l'espace finalement retenu, ...

Cette coïncidence a donc permis de remettre le projet de Skate-Park au-dessus de la pile... Et de lui donner suite pour aboutir au magnifique équipement que nous inaugurons aujourd'hui... Dont nous n'imaginons pas les caractéristiques finales quand nous avons engagé les études...

Sur la suggestion donc de quelques jeunes en particulier : Monsieur Vaïk VADROT, Monsieur Esteban GUIJARRO et Monsieur Oscar MARTIN. Notre premier “bureau d’étude”.

Et si nous avons choisi ce site, qui peut paraître un peu contraint, c’est parce qu’il répond à deux critères indispensables :

- Ne pas être isolé (pour la sécurité des enfants),
- Et ne pas être source de nuisance pour les résidences voisines...

Quant aux capacités de stationnement, elles existent à proximité (pas ici !!!) mais de l’autre côté du pont... et vers le CCSL proche !! ...

Dès lors que la décision a été prise, l’affaire fut alors question de spécialistes sous notre maîtrise d’ouvrage.

Vous trouverez ci-dessous la liste des acteurs coordonnés par les services de GBM nous assurant dans le cadre de l’Aide aux Communes l’Assistance à Maîtrise d’Ouvrage et la Maîtrise d’œuvre. Acteurs qui sont souvent des spécialistes pour réaliser ce type d’équipement...

J’attire également votre attention sur le plan de financement... assez simple à résumer au coût total de 303 427€ TTC et deux concours :

- Celui de la CAF pour 4 500 € que nous remercions sincèrement...

- Et celui du Département, conséquent, de 60 000 € que nous remercions chaleureusement...

Le coût total TTC étant minoré d’un remboursement de la TVA par l’État.

C’est donc au final un coût net de 188 206€ que supporte la Commune.

Mais je souhaite demeurer très positif en vous disant notre grande satisfaction d’avoir pu mener à bien ce projet attendu par toutes les générations de jeunes qui se succèdent !

Et je tiens surtout à adresser un très grand merci à toutes celles et tous ceux qui ont contribué sur le dossier et sur le chantier à construire ce Skate-Park beau et technique.

... Et dont quelques spécialistes d’ici et d’ailleurs nous ont fait apprécier l’intérêt à travers des démonstrations appropriées.

Enfin cet équipement réalisé sous la maîtrise d’ouvrage et grâce au financement de la Commune de Serre Les Sapins est réellement un équipement d’intérêt du bassin de vie !

Et de cela nous sommes aussi très heureux en espérant que l’utilisation de cet équipement continue à bénéficier d’un bon esprit de respect et de tolérance de tous... sans empiéter sur l’espace des activités situées de ce côté de la rue ! Et en respectant les règles de sécurité.

Dans cet esprit, bienvenue à tous ! ... et longue vie à notre Skate-Park !

**Les acteurs de cette construction
sous la maîtrise d’ouvrage
de la Commune de Serre les Sapins**

- **GRAND BESANCON METROPOLE – Etudes, Assistance à Maîtrise d’Ouvrage et Maîtrise d’Œuvre**
- **INOUE CONCEPT – Réalisation des études**
- **Nicolas ROY – Mission de coordination SPS**
- **NGE PAYSAGES – VRD Aménagements paysagers**
- **DEXS – Travaux d’équipements**
- **RGTP - Travaux d’équipements**

LE PLAN DE FINANCEMENT	
LES COÛTS	LES FINANCEURS
INOUT CONCEPT 14 377€	CAF : 4 500 €
Nicolas ROY 888 €	DÉPARTEMENT DU DOUBS : 60 000 €
GRAND BESANCON MÉTROPOLE 8 715 €	Fonds de compensation de la TVA : 50 541 €
DEXS et RGTP 203 280 €	AUTOFINANCEMENT : 188 206 €
NGE PAYSAGES 76 167 €	
TOTAL : 303 247€	



Photos du chantier :



Photos de l'inauguration :

Le 16 novembre 2024



Monsieur Florent BAILLY, Maire de Champs Les Moulins ; Monsieur Esteban GUIJARRO ; Monsieur BOUSSET Jean-Marc, Maire de Pouilley Les Vignes ; Monsieur CROIZIER Laurent, Député du Doubs ; Monsieur ORY, Gilles Vice-Président de GBM ; Monsieur BAULIEU Gabriel, Maire de Serre Les Sapins ; Monsieur AYACHE Patrick, Maire de Pirey ; Madame BOUQUIN Christine, Présidente du Conseil Départemental du Doubs ; Monsieur ABRAM Gilles, Président de la CAF du Doubs ; Madame BARTHELET Catherine, Maire de Pelousey ; Madame GUYEN Chantal, Vice-Présidente du Conseil Départemental, Monsieur PERRIN Sébastien, Maire de Dannemarie Sur Crête ; Monsieur Vaïk VADROT, Monsieur VIENET Michel, Conseiller Départemental du Doubs.



Madame BOUQUIN Christine, Présidente du
Conseil Départemental du Doubs

Déroulement de l'inauguration



Comme vous avez pu le lire dans les pages précédentes, l'inauguration du skate-park a eu lieu le samedi 16 novembre 2024 à 14h.

Pendant l'accueil des personnalités et des autres invités, nous avons eu droit à une animation musicale et quelques pratiquants se sont fait plaisir sur le bowl.

Après les discours, nous avons assisté au coupage de ruban par madame Christine BOUQUIN et monsieur Gabriel Baulieu. Ils étaient entourés par monsieur Laurent

CROIZIER, madame Chantal GUYEN, monsieur Michel VIENET, quelques Maires des communes environnantes, et par 2 des 3 jeunes qui nous ont aidés à esquisser les plans de notre équipement actuel, Esteban GUIJARRO et Vaïk VADROT.

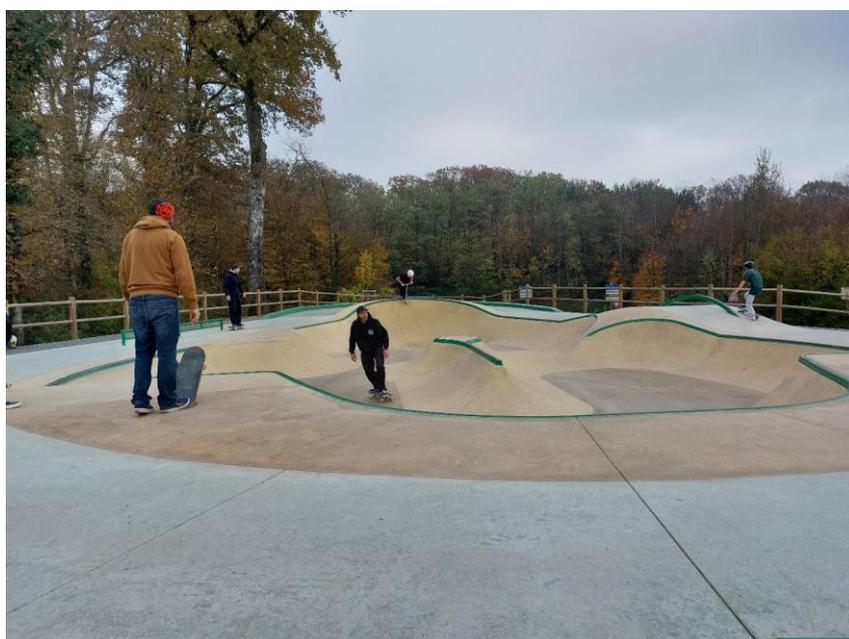
Ensuite, THE LOST CREW nous a régales avec des démonstrations de danse. Cette association a pour but de promouvoir la culture urbaine. Elle transmet le goût et la passion de la danse Hip Hop aux générations actuelles et à venir.



Pour terminer cette inauguration, l'association SIROCCO SKATE CLUB a organisé des démonstrations de skate et de trottinette, ce qui nous a permis de constater l'importance

pour ces sportifs de disposer d'un équipement de qualité pour pratiquer leur passion. C'était un vrai plaisir de voir évoluer les skateurs, les riders en trottinettes, jeunes et un peu moins jeunes.





Merci Olivier JEANNEROT et Johan FERIEUX pour l'organisation de ces animations.

Merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette inauguration.

Notre skate-park vise aussi à encourager la pratique sportive chez les jeunes.

Je sais que certains d'entre eux ont l'ambition de participer aux jeux olympiques, notamment un serri-sapinois. J'invite ces jeunes sportifs à poursuivre leurs rêves.

Et, qui sait, peut-être qu'un jour...

Véronique GENTILE
Troisième adjointe

Le retour des tiques

Comme vous le savez sûrement, le retour des beaux jours signifie également le retour des tiques en forêt, mais aussi dans les prairies et les jardins. Apprenons en plus sur ces animaux et voyons comment se protéger de leurs morsures.



Qu'est-ce qu'une tique ?

Les tiques sont de petits parasites appartenant à la famille des arachnides, et plus spécifiquement des acariens. Elles se nourrissent du sang des mammifères, des oiseaux et parfois des reptiles. On les retrouve principalement dans les forêts, les prairies, les jardins et les hautes herbes. Elles détectent leurs hôtes grâce à la chaleur corporelle, au dioxyde de carbone expiré et aux vibrations. Lorsqu'un humain ou un animal passe à proximité, elles s'agrippent à la peau et cherchent un endroit favorable pour piquer.

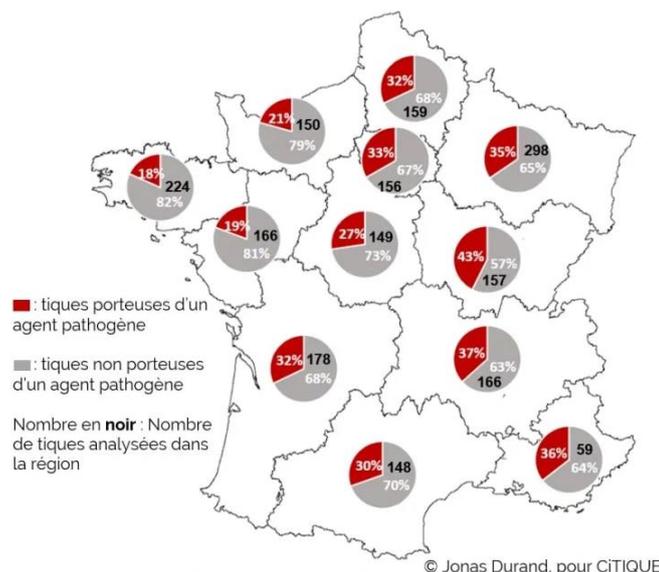
L'activité des tiques est particulièrement élevée au printemps et en été en raison des

températures plus chaudes et de l'humidité qui favorisent leur développement. C'est également à cette période que les activités de plein air augmentent, exposant davantage les populations aux piqûres de tiques.

Quelle maladie les tiques véhiculent-elle ?

Certaines tiques sont porteuses de bactéries de la famille *Borrelia burgdorferi*, responsable de la maladie de Lyme ou plus généralement des Borrélioses. Lorsqu'une tique infectée mord un hôte, elle peut transmettre cette bactérie en quelques heures. La maladie de Lyme se manifeste par divers symptômes comme un érythème migrant (tache rouge s'étendant autour de la piqûre), de la fatigue, des douleurs musculaires et articulaires, mais aussi des atteintes neurologiques dans les cas avancés

La Franche-Comté est l'une des régions françaises les plus touchées par les tiques porteuses de *Borrelia burgdorferi*. Selon les études, environ 15 à 25 % des tiques analysées dans cette région sont infectées, ce qui représente un risque significatif pour la population. Une étude de l'INRAe en 2021 a montré que près de 43 % des tiques analysées en Bourgogne Franche-Comté étaient porteuses d'un agent pathogène quel qu'il soit, mais que 15 % d'entre elles étaient porteuses de *Borrelia burgdorferi* responsable de la maladie de Lyme.



Comment se prémunir contre les tiques ?

Pour limiter les risques de piqûres et d'infections, plusieurs précautions sont à prendre. Portez des vêtements couvrants en privilégiant des pantalons longs, les manches longues et les chaussures fermées lors de promenades en forêt ou dans des zones herbeuses. Utilisez des répulsifs trouvables en pharmacie et appliquez-les sur la peau et les vêtements. Évitez les zones à risque en privilégiant les sentiers dégagés en évitant les hautes herbes.

Après une balade, inspectez rapidement votre corps et vos vêtements. Les tiques

affectionnent particulièrement les zones chaudes et humides du corps (creux des genoux, aisselles, cuir chevelu, etc.). Pensez aussi à inspecter vos animaux. Si une tique est accrochée, retirez-la rapidement en utilisant un tire-tique pour l'extraire et évitez d'écraser son abdomen. Ceci diminuera le risque de transmission de bactéries.

En appliquant ces conseils, vous réduirez considérablement le risque de piqûre et de maladie de Lyme. Ainsi, vous pourrez pleinement profiter des espaces boisés Serri-Sapinois.

Pierre-Edouard BILLOT
Conseiller municipal
Chargé de la forêt

PRÉVENTION DES PIQÛRES DE TIQUES

ET MALADIE DE LYME



Les piqûres de tiques peuvent provoquer des maladies sérieuses, telle que la maladie de Lyme

AVANT - PENDANT - APRÈS UNE ACTIVITÉ DANS LA NATURE

- 

1 Je couvre mes bras et mes jambes avec des vêtements longs.
- 

2 Je pense à prendre un tire-tique avec moi.
- 

3 Je peux utiliser un répulsif en respectant le mode d'emploi.
- 

4 Je reste sur les chemins.
- 

5 J'inspecte soigneusement mon corps après une activité dans la nature.

En cas de piqûre, je retire la tique à l'aide d'un tire-tique et j'en parle sans tarder à mon médecin.

Rénovation du clocher de l'église

La société PATEU ROBERT effectuera les travaux de rénovation du clocher. Ce chantier est placé sous la maîtrise d'œuvre du cabinet BLONDEAU ingénierie.

Ces travaux ont débuté mi-mars avec la mise en place de la zone de chantier sur le parking de l'église (quatre places) et de l'échafaudage.

D'une durée de quatre mois, il s'agit de nettoyer les façades extérieures par aérogommage, de changer les pierres gélives, refaire les joints endommagés, changer la fenêtre et rénover les abat-sons. La fissure

intérieure sur la façade nord-ouest et les joints dégradés seront repris.

Les couvertures et la zinguerie de l'abri avant clocher et de l'escalier d'accès au cloches sont à reprendre (tuiles cassées ou absentes, charpente à vérifier, gouttières trouées).

Pendant la durée des travaux, l'accès à l'église sera toujours possible pour les offices et autres cérémonies. **Les cloches seront arrêtées pour faciliter le travail des collaborateurs de l'entreprise.**



L'église de la Nativité de Notre Dame

NB : Pierre gélive : détérioration due au gel

Abat-son : L'abat-son désigne un petit auvent ou l'ensemble des lames inclinées vers le bas et l'extérieur disposées dans les ouïes des clochers.



Philippe LECLERC
Deuxième Adjoint
Chargé des bâtiments

Divers

Mise en place d'un abri à vélo

À l'école maternelle et à l'école primaire, le vélo est un mode de transport idéal pour donner de l'autonomie aux enfants et les sensibiliser à ses bienfaits : pratique d'une activité physique, transport écoresponsable...

C'est pour cette raison, et aussi à la demande de certains parents, que nous avons mis en

place un abri à vélos et trottinettes. Le groupe scolaire disposait déjà de rangements pour les bicyclettes, mais ils n'étaient pas en nombres suffisants. Et, ces emplacements n'étaient pas protégés de la pluie.

Le nouvel abri dispose de 9 rangements pour les vélos et 3 pour les trottinettes, en plus de celles déjà existantes.



La mobilité durable en milieu scolaire est donc bel et bien possible en installant des équipements adaptés pour les cyclistes.

Elle peut être complétée par la mise en place d'un pédibus, comme cela se pratique déjà dans certaines communes...

Qu'est-ce que le pédibus ?

De nombreux parents emmènent leurs enfants à l'école en voiture. Pourtant, les distances

sont souvent courtes et peuvent facilement se faire à pied.

C'est ainsi qu'est née l'idée du pédibus : le ramassage scolaire pédestre !

Oubliez la voiture, ce sont à présent les parents ou des bénévoles qui, à tour de rôle, accompagnent les élèves à l'école... à pied. Ainsi, chaque matin, les enfants attendent l'accompagnateur, devant un panneau signalétique, facilement identifiable grâce à un

gilet fluorescent, et, éventuellement un autre signe de reconnaissance. Le trajet peut compter plusieurs arrêts afin de récupérer ou déposer d'autres enfants en cours de route.

En mettant en place un système de pédibus, nous :

- offrons aux enfants la possibilité de faire une activité physique quotidienne, et, ainsi dynamiser les enfants et éviter l'obésité,

- réduisons l'empreinte écologique,

- favorisons les liens sociaux, car les parents se rendent mutuellement service, et les enfants effectuent le chemin ensemble,

- responsabilisons les enfants, car ces derniers sont initiés aux bons réflexes à avoir en tant que piétons (apprendre à traverser, connaître le code de la route, ...),

- inculquons aux enfants des réflexes de mobilité écologique et citoyenne.

Cette pratique est bénéfique pour tous.

Les parents ont évoqué le sujet à plusieurs reprises. Mais sa mise en place n'est pas simple. Il faut du temps pour l'organiser, et, aussi, des volontaires pour accompagner les enfants.

Véronique GENTILE
Troisième Adjointe
Chargée de l'Ecole

Maurice DEMANGE a cent ans !

Figure du village, Maurice DEMANGE a atteint et fêté avec les siens, ses cent ans le 2 mars dernier !

À cette occasion, le Maire, accompagné des adjoints a rendu hommage à Maurice DEMANGE et lui a souhaité, au nom de la Commune, un “bon anniversaire” !

Nous reprenons ci-après les propos tenus.

« Cher Maurice,

C'est au nom de la commune, de notre commune de Serre les sapins, que je m'exprime ici en l'honneur de Maurice, de Maurice DEMANGE !

Je tiens d'ailleurs à remercier d'emblée Bernard d'avoir bien voulu nous alerter quant à l'organisation de cette fête privée, familiale et amicale du “ Centenaire de Maurice “ et nous autoriser à y être présents et à y exprimer notre estime, notre considération, notre affection même à Maurice, à cette figure du village qui boucle aujourd'hui son siècle de vie.

Un siècle d'histoire

Un siècle de vie ! Quel bail ! Ce n'est pas banal ; quel parcours personnel ainsi réalisé, quelle trajectoire individuelle et familiale ! Tout impose le respect !

Mais cette longue vie d'un homme avec et parmi les siens, sur laquelle je reviendrai, s'inscrit dans une histoire, Celle qui nous côtoie, comme celle qui nous dépasse, ... Et qui ne finit pas... Sinon un jour, avec la fin des temps dit-on, pour notre planète, alors que le temps lui, continuera de s'écouler ailleurs... Tel est notre destin de presque infiniment petits dans l'infini de l'espace, et dans l'infini du temps...

Mais ce temps qui passe, si près de nous, enregistre pour notre planète et pour notre Civilisation des accélérations notoires. Même si la présence humaine est très récente à l'aune de l'existence de la terre, il n'en reste pas moins que les évolutions que font les hommes et qui font la vie des hommes deviennent quasiment vertigineuses.

L'omniprésence de l'intelligence artificielle en étant une des dernières expressions.

Et ce sont les cent dernières années de ces évolutions que Maurice a fréquentées de près et de loin.

Né le 2 mars 1925, Il en aura vu des événements, des évolutions, et il aura souvent su, mieux que d'autres, les comprendre, mais aussi s'en saisir, s'en familiariser, et en faire des éléments de son quotidien.

Résumer ce siècle d'histoire, d'évolutions, et de vie n'est pas chose aisée, mais nous allons vite tous convenir de quelques évidences.

Depuis 1925, Maurice a traversé trois républiques : la 3ème qui a sombré en 1940 avec l'instauration du Régime de Vichy. La 4ème, sans doute mal née, qui n'a pas résisté à la crise et à la guerre d'Algérie, et la 5ème qui y a fait suite.

Ceci dans un monde qui n'a cessé de changer ; si à la fin du 19ème siècle on ne dénombrait à la surface du globe qu'une trentaine de pays, ceux-ci étaient moins de 80 à la fin de la deuxième guerre mondiale (1945) ! Aujourd'hui, ce sont 196 pays qui structurent les territoires planétaires.

Pour la France, ce siècle écoulé aura été marqué par de nombreux soubresauts après les derniers conflits du 19ème siècle (et la guerre de 14-18) qui ont façonné nos frontières continentales.

En effet, quel paradoxe pour notre pays que d'avoir produit la déclaration « Universelle » des droits de l'homme et du citoyen lors de la révolution, pour s'empresseur durant le siècle

suivant à conquérir par la force de nombreux territoires et à soumettre leurs peuples à la domination française ; on aura pris la précaution de forme de qualifier ces populations d'indigènes pour ne pas avoir à leur reconnaître la qualité de citoyens.

C'est ainsi que dans les années Trente, le drapeau tricolore flotte sur les cinq continents avec 110 millions d'habitants sur 12,5 millions de kilomètres carrés, soit un dixième de la surface terrestre.

C'est peu dire que le siècle écoulé a tout bouleversé, certes par la seconde guerre mondiale dont nous sommes sortis dans le camp des vainqueurs grâce à la France libre et aux apports des colonies et grâce d'abord à la puissance militaire américaine, les soviétiques ayant payé de 20 millions de morts leur guerre d'usure imposée à la Wehrmacht.

Et ce siècle a tout bouleversé avec la fin des colonies et l'émergence de toutes les nations qui sont donc 196 aujourd'hui.

Comme tous ses contemporains Maurice aura aussi le souvenir de la guerre d'Indochine, et plus encore de la guerre d'Algérie...

Concomitamment, l'Europe occidentale s'est structurée d'abord pour éviter de nouveaux conflits, avec la création de la Communauté Économique Européenne... à 27 aujourd'hui.

Relatant cette histoire du siècle, nous ne pouvons que faire un parallèle entre ce que furent les années Trente, et ce qu'est le monde contemporain. Saurons-nous éviter que les mêmes causes produisent les mêmes effets ?!!... Ce qui exige moyens, volonté, et cohésion ! ...

Mais ce siècle de vie et d'histoire fut aussi un sacré siècle d'évolutions dans tous les domaines

- De la science... dans toutes les disciplines (je parlais de l'intelligence artificielle il y a un instant)

- De la médecine, car même si nous espérons des progrès, nous devons convenir de l'énormité de ceux qui ont été accomplis que l'on retrouve notamment à travers l'espérance de vie... de nos centenaires tout particulièrement.

- Des arts et de la culture...

Je ne citerai que Picasso... pour résumer ces évolutions.

- Et dans tous les domaines des technologies, de la construction, de l'équipement de la maison, et de l'équipement des personnes... à mettre en parallèle avec l'évolution, dans notre pays notamment, du pouvoir d'achat des ménages et de leur niveau de vie (la modernisation et l'équipement de l'habitat et le développement de la voiture en sont sans doute les signes les plus criants ! ...)

À l'aune de tous ces événements, c'est fou ce que Maurice a connu, a vu, a vécu ! ... Une vie si longue, c'est une vraie séquence d'histoire !

Et un peu en écho à notre actualité, je soulignerai quelques événements de l'année 2025 :

- C'est en janvier qu'a été créé le Conseil Économique et Social et en juillet les chambres des métiers ;

- Les relations avec les colonies, ou les protectorats sont omniprésentes : le Maroc est l'objet de diverses tensions en Métropole, et sur le terrain ;

- Le gouvernement n'était pas très stable ;

- Chute du gouvernement HERRIOT en avril... (suivi du gouvernement PAINLEVÉ) ;

- Chute du gouvernement PAINLEVÉ en novembre (suivi du gouvernement Aristide BRIAND) ;

- Et au plan des inquiétudes : le 12 mars 1925 rejet du protocole pour le règlement pacifique des différends internationaux de la

Société des Nations, par le gouvernement Britannique après son adoption par la France. Le Ministre des affaires étrangères déclare aux anglais « l'Allemagne vous fera la guerre dans dix ans ».

Un siècle de vie

Voilà le contexte de naissance et de vie de Maurice qui naît, je l'ai dit, le 2 mars 1925, à Serre les Sapins, dans une famille d'agriculteurs où les bœufs étaient le tracteur de l'époque. Et si nous fêtons aujourd'hui le Centenaire de Maurice, soulignons que la vie ne lui a pas toujours souri.

Il n'a que sept ans en 1932 quand il perd sa maman, puis son grand frère.

Et c'est la même année que suite à une chute presque banale, son genou, malgré les soins de l'époque sera définitivement atteint ; il en restera handicapé.

Maurice en sera-t-il abattu ?

À l'aune de ses réalisations, on aurait envie de dire « tout au contraire » ! Ce sera un battant !

Après sa scolarité et son certificat d'étude il suivra – par correspondance – une formation à la comptabilité.

Cette formation lui ouvrira les portes d'un emploi d'abord de comptable dans une entreprise alors bien connue à Franois et au-delà "La Maison du Bon Vin" créé par Louis JOUFFROY. C'était en 1944, au sortir de la guerre. Ce sera aussi l'année du décès d'Alphonse DEMANGE, papa de Maurice. Voilà Maurice avec un emploi à 19 ans. A force de volonté et de capacités physiques, il se déplace à vélo avec une seule pédale opérationnelle. C'est ainsi qu'il va jusqu'à Buffard, chez l'oncle Joseph et chez ses cousins.

C'est à Buffard qu'il rentrera Camille, qu'il épousera dans son village en 1950 (village dont sa fille Joëlle est le Maire).

Trois enfants naîtront dans cette famille : Bernard, Joëlle et Anne-Marie (avec

aujourd'hui une nombreuse descendance). La famille habite alors une petite maison, dépendance, de la maison familiale de la rue St Christophe.

La famille est ainsi à l'étroit. Maurice et Camille se lanceront alors dans une opération qui n'était pas si courante à l'époque : ils feront construire une nouvelle maison sur un terrain détenu par Maurice à Montevaux ! C'était innovant, qui plus est en ayant l'audace de construire à quelque distance de la rue de la Faye (avec enfouissement des réseaux secs) ! Aujourd'hui, tout le secteur (ou presque) est bâti. Mais à l'époque, il fallait être pionnier (on comptait sur les doigts d'une main les maisons de la rue de la Faye). C'est après que le développement urbain de Serre a commencé.

A ce moment-là (ils ont emménagé en 1962) il n'y avait pas de réseau d'eau public rue de la Faye. L'autonomie en eau était assurée par une citerne de bonne capacité.

C'est en effet en 1964 que la Commune de Serre les Sapins a été raccordée au réseau du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon.

Ce sens de l'initiative et de la responsabilité, Maurice l'a aussi exprimé professionnellement au sein de l'entreprise Jouffroy...entreprise que le sort n'a pas épargné non plus. Son dirigeant fondateur, Louis Jouffroy décède accidentellement dans ses locaux en chantier.

Quelques années plus tard ce sera un autre dirigeant, Marcel BAVEREL qui décède accidentellement sur la route près de Dole...

Mais, dans leur ombre, Maurice DEMANGE avait beaucoup appris, et avait franchi les échelons du travail et de la compétence au sein de « la Maison du bon vin » entreprise dont le métier, dont l'activité, sera assez rapidement bouleversée, en même temps, par la brutale et colossale révolution de la distribution alimentaire (apparition des super et hypermarchés) accessibles à tous ceux qui avaient une voiture, et ils étaient devenus nombreux...), distribution alimentaire qui a

totalemment intégré tout le secteur des boissons, et par la chute de la consommation de vin de table (les vins ordinaires !...) qui résultaient pendant des décennies des volumes du sud de la France, et des degrés des vins d'Algérie...

C'est dans cette tempête d'évolutions qui sera finalement fatale à tout ce secteur d'activité (même si plus récemment on a vu réapparaître des enseignes spécialisées, et plus récemment, le système de la livraison...), c'est donc dans cette tempête, dans ce gros temps pour la Maison du Bon Vin que Maurice participera à la direction de l'Entreprise (en partenariat avec la Germaine me disait Bernard,... Je ne me serais pas permis moi-même d'appeler ainsi Madame JOUFFROY !...) Sacré challenge faisant appel à une maîtrise des vins (en collaboration avec Louison DELAGRANGE le chef caviste) et de toutes les boissons, à des capacités d'adaptation aux profonds changements en cours, et à des capacités de management de l'entreprise dans les dimensions économique, financière, sociale et administrative...

Tout un métier de haut niveau auquel avait ainsi accédé Maurice DEMANGE qui a su se révéler dans toutes ses dimensions par-delà les injustices de la vie !

Il accompagnera ainsi la maison Jouffroy jusqu'à la fin de son activité... et il fera alors bénéficier l'entreprise de Bernard, garagiste à Serre, de ses qualités de comptable.

Mais Maurice avait aussi d'autres cordes à son arc.

Il a été également agent d'assurance du GAN.

Et dans nos villages de Serre et Franois, il a été Conseiller Municipal de 1953 à 1977, et surtout ai-je envie de dire, trésorier du Cercle Saint Joseph ! Dans une telle association culturelle à la renommée prestigieuse, il fallait des talents certes, mais il fallait aussi des machinistes, et il fallait surtout quelqu'un qui "tienne la maison". Ce fut le rôle essentiel de Maurice qui a été justement récompensé pour ses 50 ans de très bons services au sein de la troupe.

Au plan familial, c'est Maurice qui rétablira le contact avec la tante Madeleine et sa famille ; Madeleine emmenée dans l'Aveyron par son Auguste qui l'avait séduite au détour d'un cantonnement militaire à Serre Les Sapins.

Voilà, trop brièvement résumée la vie de Maurice, la vie centenaire d'un homme de son temps, dans son temps, toujours prêt à s'adapter, à être dans le coup.

En 2009, il aura la douleur de perdre Camille, LA Camille si essentielle à la vitalité de la maison !

Pour autant, Maurice fait preuve d'une capacité à l'autonomie exceptionnelle ; c'est avec rigueur et courage qu'il entretient maison et jardin !

Toujours passionné de comptabilité et curieux de s'appropriier les nouvelles techniques, il passe des heures sur son ordinateur. Sa mémoire intacte lui permet de partager ses plus anciens souvenirs.

C'est entouré de ses enfants, de ses cinq petits-enfants et 9 arrière petits-enfants, et de sa famille, de ses amis, qu'aujourd'hui il se réjouit de fêter ses cent ans, en ce deux mars 2025 !

Une telle longévité et vivacité de Maurice suscitent l'admiration ; mais la réussite de cette longue vie exceptionnelle, « dans tous les compartiments du jeu diraient les footballeurs », c'est le résultat d'une résistance et d'une résilience rares face à l'adversité, d'une volonté d'exception, et d'un acharnement au travail... Comme on n'en fait plus ! ... avec une capacité singulière à ne pas se plaindre et à toujours rester digne quelles que soient les circonstances.

Quel homme ai-je envie de dire pour résumer Maurice ! ...

Qui n'en a pas pour autant ranger les sentiments... Maurice étant un papa et un papy très aimant toujours heureux de recevoir sa famille et ses amis.

Quel homme donc que Maurice !

Et quel homme parfait !

Cherchant sans succès la faille ou le défaut, nous avons néanmoins réussi à trouver une occasion où Maurice a failli, occasion où il a été verbalisé... la seule fois de toute sa vie : c'est à Grandfontaine qu'il a écopé d'une contravention ; alors qu'il y conduisait des bœufs, il était installé sur la charrette alors qu'il aurait dû marcher à côté des bœufs !...

Quelle sanction !

Tout le reste de la vie de Maurice n'en est que plus grand !

Et cher Maurice, en ce 2 mars 2025, avec une pensée particulière pour Camille, au nom de toute la commune, de tout le village, avec estime, respect, et affection, je te dis « Bon anniversaire ! ». »

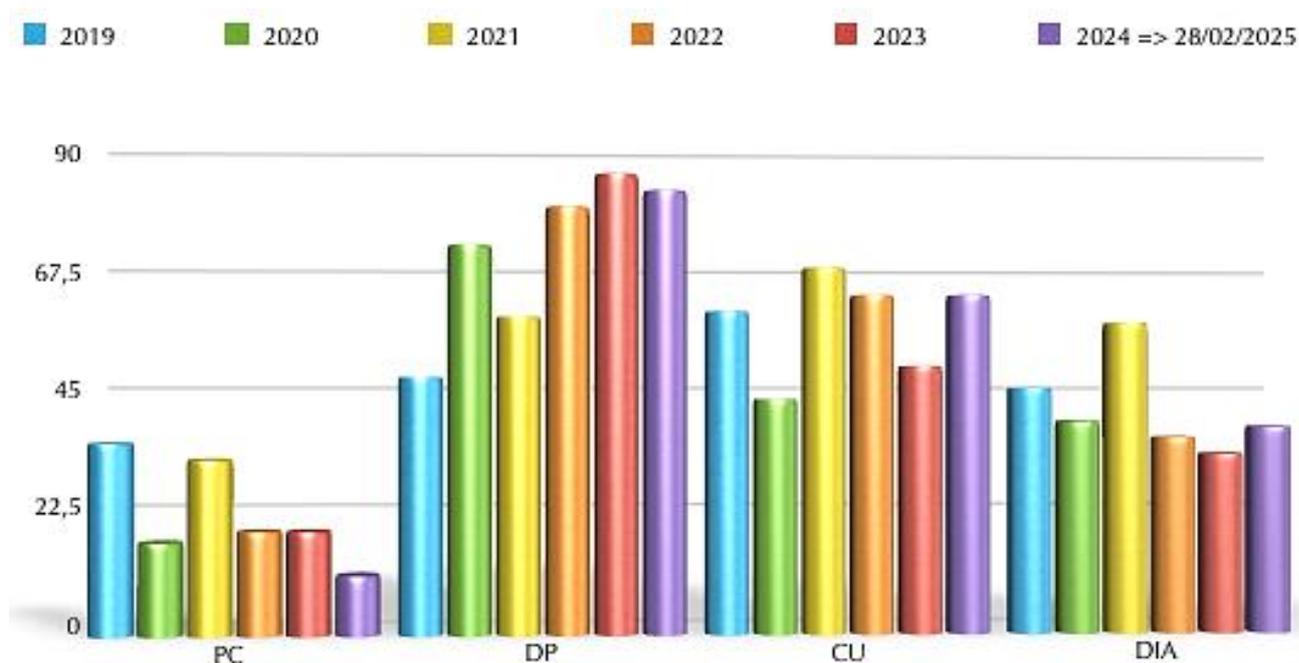




Aménagement

Urbanisme : bilan

Le dépôt de Permis de construire marque une légère baisse. Les demandes de Certificats d'Urbanisme sont en forte hausse, ce qui indique des mouvements au sein de la commune. Les Déclarations Préalables sont en légère baisse, comme vous pouvez le découvrir sur le graphique et le tableau ci-dessous (établis 28 Février 2025) :



	2019	2020	2021	2022	2023	2024
PC	35	17	32	19	19	11
DP	47	71	58	78	84	81
CU	59	43	67	62	49	62
DIA	45	39	57	36	33	38

La baisse des dossiers de PC correspond à la fin de la tranche 3 de la ZAC.

Concernant les DP, la tendance constatée l'an dernier concernant la pose de panneaux photovoltaïques se confirme encore.

Le nombre de Permis de Construire Modificatif diminue avec 19 dépôts à ce jour contre 26 en 2023 avec toujours l'incidence sur le budget communal puisqu'au-delà du coût de l'instruction d'un Permis de construire, il faut ajouter celui du Permis de Construire modificatif...

Ci-après un tableau des différents tarifs appliqués pour 2025, facturés à la commune :

TYPE DE DOSSIER	PRIX UNITAIRE
ATERP	152,72 €
CUb (opérationnel)	152,72 €
DP	267,36 €
PC	1 145,71 €
PC Modificatif	267,36 €
PC Maison Individuelle	381,36 €
PCMI Modificatif	152,72 €

La liste des différents dossiers déposés en Mairie ou de manière dématérialisée :

- **PC (Permis de construire)** pour des maisons individuelles, de la rénovation en collectif, et des bâtiments industriels,
- **DP (Déclaration préalable avant travaux)** : doit être déposée pour toutes les constructions inférieures à 20 m², **mais également** pour toutes les modifications extérieures d'un bâtiment (ravalement de façades, changement de toitures, ouvertures nouvelles, modifications d'ouvertures, etc....) ainsi que pour les clôtures de propriétés, les abris de jardins, etc.... ;
- **CU (Certificat d'urbanisme)** : envoyé par les notaires ;
- **DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)** : établie au moment de la vente d'un bien puisque la commune est soumise au droit de préemption urbain (DPU) pour toutes les zones U et AU.

Pour réaliser toutes vos démarches en ligne : grandbesancon.fr/gnau

Valérie BRIOT
Première Adjointe
Chargée de l'Urbanisme

Urbanisme :

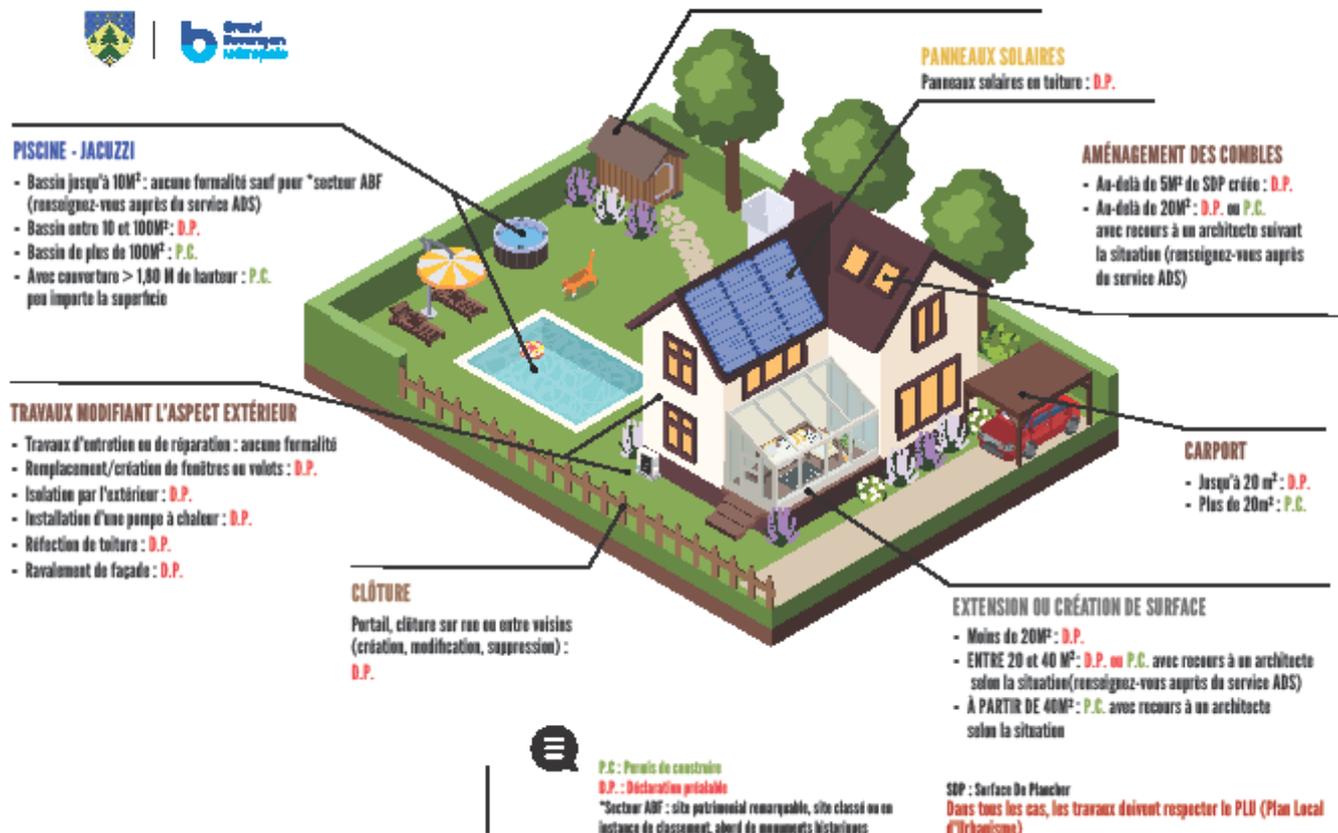
Quelles déclarations faire pour mes travaux

Je vous rappelle souvent quels sont les éléments que vous devez déclarer lors de vos travaux.

Ce schéma vous guidera dans vos démarches.

URBANISME

Quelles déclarations faire pour mes travaux d'habitation ?



Vous pouvez également consulter notre site internet : <https://www.serre-les-sapins.fr>, rubrique **Urbanisme**, afin d'y retrouver les liens nécessaires au téléchargement des documents.

Je reste évidemment à votre disposition pour un rendez-vous si nécessaire.

Enfin, pour réaliser toutes vos démarches en ligne : grandbesancon.fr/gnau

Valérie BRIOT
 Première Adjointe
 Chargée de l'Urbanisme

Extension du cimetière

Le projet d'extension du cimetière arrive à son terme avec l'organisation de l'enquête publique.

Cette enquête se déroulera en mairie où vous pourrez consulter le dossier et donner, si vous le souhaitez, un avis sur ce projet. Grand Besançon Métropole assure la maîtrise d'ouvrage.

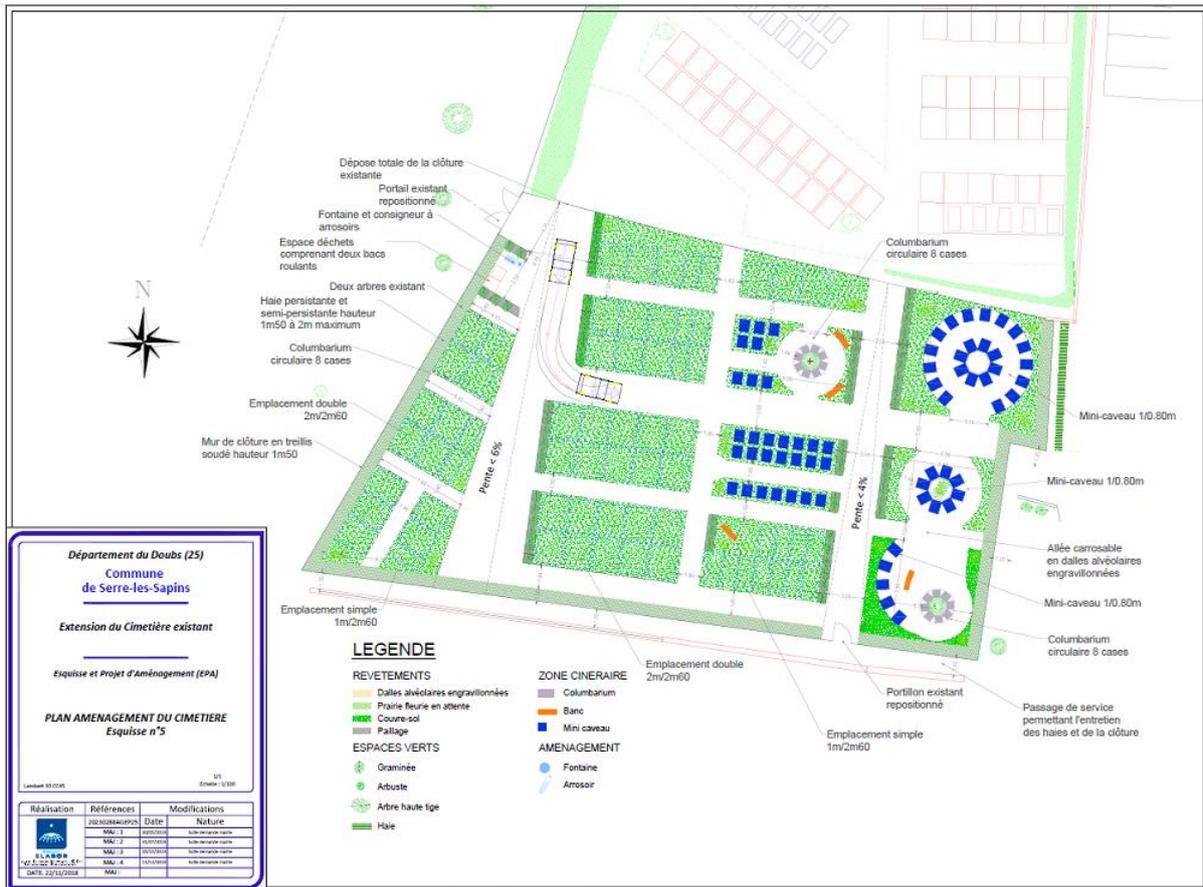
Mr Gilbert CERF architecte urbaniste en retraite est désigné comme commissaire

enquêteur par le tribunal administratif. Il est suppléé par Mr Jean François ROTH.

Cette enquête se déroulera du mercredi 19 mars à compter de 09h00 au vendredi 11 avril 12h00 soit pendant 24 jours consécutifs.

Des permanences seront assurées en mairie :

- Mercredi 19 mars de 09h00 à 11h00
- Samedi 29 mars de 09h00 à 11h00
- Vendredi 11 avril de 09h00 à 11h00



Plan de l'extension

Philippe LECLERC
 2eme Adjoint

Travaux du futur atelier municipal

Le chantier du futur atelier municipal a commencé le 19 août 2024 sur la zone de la « combe à Lavaux », rue de la Velle aux Chêne.

Le bardage extérieur est terminé, les dalles béton sont coulées, les fenêtres et portes sont en place.

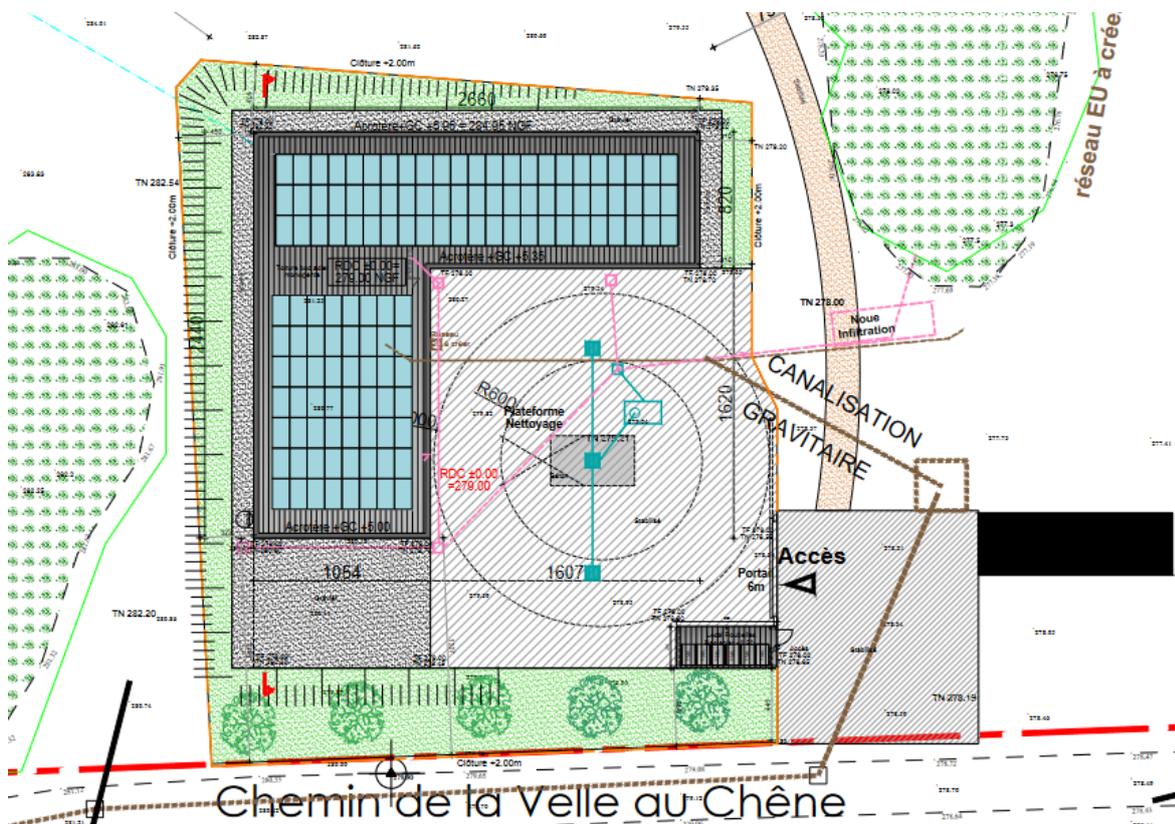
Le montage des murs intérieurs entre les travées sont terminés. La société BONGLET est en train de poser les cloisons intérieures de la

zone vie, puis de les peindre. La société BARANZELLI pose actuellement le drain autour du bâtiment.

Les branchements électrique, photovoltaïque, plomberie et carrelage seront faits en mars.

Les travaux d'extension des réseaux électrique et internet depuis la rue de la Rivière commenceront en semaine 16, ils sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SYDED.

Plans du hangar :



Organisé par la maîtrise d'œuvre de AACT+, le déroulement du chantier est conforme au planning prévu. Une réunion de chantier a lieu tous les lundis après-midi pour assurer le suivi et le bon déroulement du chantier.



Montage des des murs intérieurs



Pose des grandes portes



Pose du bardage « première peau »



Montage des cloisons intérieures zone vie



Bardage extérieur en matériau recyclé

LECLERC Philippe
Adjoint au maire

Quelques brèves de voirie...

Création d'un parking au lieu-dit « Au creux »

Fin 2024, l'entreprise Roger Martin a effectué les travaux nécessaires à la création de

nouvelles places de stationnement rue de la Machotte près du monument aux morts.

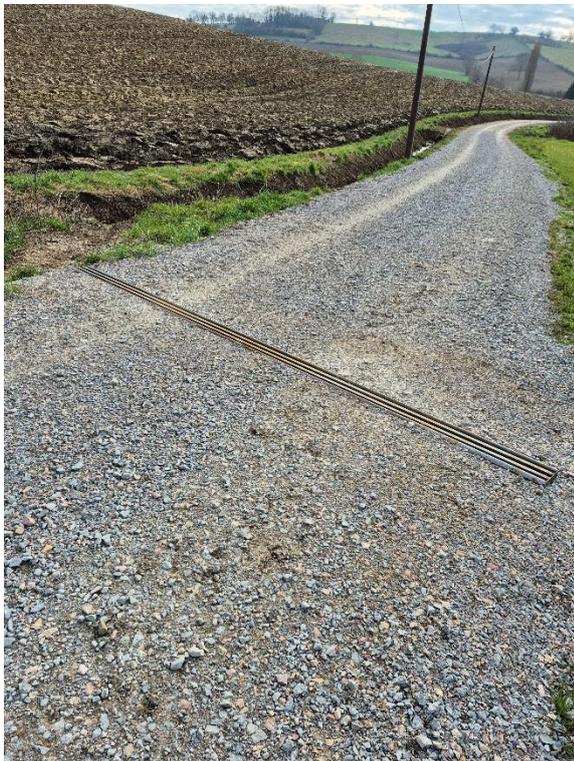
Des bordures de type P1 délimitent les contours du parking et marquent les places.



Réfection du chemin de Champvans

Le chemin étant particulièrement endommagé par le temps et par les eaux de ruissellement,

après consultation, c'est l'entreprise COLAS qui a rénové la partie blanche (sans bicouche, ni enrobé) du chemin de Champvans.



Point à temps 2024

La commune a commandé quelques travaux de point à temps à l'entreprise COLAS :

- reprise de grilles d'eaux pluviales et autres regards,
- suppression et reprise de bordures.

Véronique GENTILE
Troisième adjointe
Chargée de la voirie

CCSL : les travaux avancent



SIVOM



Les travaux ont débuté en février et devront se terminer fin mai.

Ils avancent bien et le nouveau système de chauffage est mis en place, comme vous le voyez sur les photos.



Nous apercevons la structure métallique du toit !





*Le système à l'extérieur.
Un panneau acoustique sera
positionné afin d'éviter la
réverbération du bruit.*

C'est au tour des plaquistes et des électriciens d'entrée en scène !

La suite au prochain numéro !

Valérie BRIOT
Présidente

Le frelon asiatique



PIÉGEAGE DE PRINTEMPS

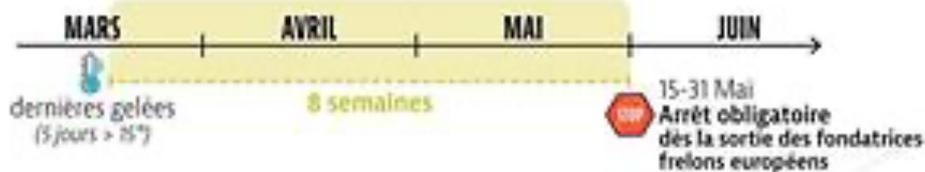


Le piégeage de printemps s'inscrit dans un plan de lutte national contre le frelon asiatique (GDSFrance et FREDON), et a pour objectif de limiter le nombre de nids dans la saison. Pour une bonne efficacité du dispositif de lutte, le piégeage doit être complété par la recherche et la destruction des nids en saison et la protection des ruchers.



QUAND PIÉGER ?

A partir du moment où on a eu 5 jours à +15°, et pendant 8 semaines



OÙ PIÉGER ?

Dans les zones où la pression du frelon asiatique est importante à proximité d'anciens nids (découverts après le 7^o octobre) ou des ruchers impactés.

À l'ombre, à côté d'une source de nourriture printanière (fleurs, arbres ou arbustes mellifères), à une hauteur d'environ 1m20

CONSEILS

Visiter les pièges chaque semaine, les déplacer s'ils ne captent rien.



QUELS APPÂTS ?

Appât sucré de type :

-
- 1/3 bière
 - 1/3 sirop de fruits rouges
 - 1/3 vin (blanc ou rouge)



Protéger l'appât avec une grille fine pour éviter les noyades des insectes non-cible. La diffusion dépend de la fraîcheur de l'appât.

CONSEILS

Partager les premières prises pour en laisser des vivants dans chaque piège.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le meilleur appât est le frelon asiatique vivant qui attire les congénères.



Déneigement des voies communales

Cet hiver a été particulier pour la commune de Serre les Sapins.

Nous n'avions pas d'agent communal susceptible de pouvoir utiliser notre matériel.

Nous avons appelé à l'aide les agriculteurs du GAEC de Pierley, qui ont, sans hésitation, répondu présents.

Nous leur devons une fière chandelle. La neige est arrivée tôt en 2024, mais ils ont été très réactifs.

Certes, l'épisode neigeux n'a pas duré et ne s'est pas renouvelé. Mais, pour la commune, il est indispensable de disposer des moyens humains nécessaires en cas de neige et/ou de verglas.

Nous remercions Joris et Dorian POYARD pour leur disponibilité, leur réactivité et le sérieux avec lequel ils ont déneigé nos rues.

Ils ont fait preuve d'une belle solidarité avec les habitants de Serre les Sapins en dégagant nos voies communales.

Véronique GENTILE
Troisième Adjointe

Rappels

Permanence du service ADS (Autorisation du Droit des Sols)

Vous avez un projet de construction ou de travaux ? Vous avez besoin de réponses à des questions sur le dossier à constituer ou sur les règles du PLU ?

Un instructeur du service ADS (Autorisation du Droit des Sols) du Grand Besançon vous accueille à la permanence de secteur qui

peut se dérouler le mardi de 9h à 12h en mairie de Serre-les-Sapins pour préparer votre dossier d'autorisation.

Mais il est nécessaire de prendre rendez-vous au préalable en appelant au n° 03 81 61 51 22.

Inscription liste téléphonique Viappel

La commune de Serre les Sapins possède un dispositif d'information et d'alerte par téléphone afin de vous avertir très rapidement et directement si vous êtes concerné(e) par un évènement.

Pour bénéficier gratuitement de ce service il suffit de le signaler et de communiquer votre numéro de téléphone au secrétariat de mairie.

Objets perdus/trouvés

Vous avez perdu quelque chose et vous pensez que vous ne le retrouverez pas... N'hésitez pas à venir vérifier s'il n'a pas été ramené en mairie.

En effet, divers « petits trésors » sont conservés en mairie dans l'attente de retrouver leur propriétaire.

Et si, au contraire, vous avez trouvé un objet sur le territoire de notre commune, ayez le même réflexe et venez le déposer en mairie...

Divers objets s'y trouvent d'ores et déjà !!!

Besoin d'un rendez-vous avec un élu ?

La permanence du mercredi soir, assurée par les adjoints, a été suspendue depuis quelques mois en raison de la crise sanitaire.

Une réflexion a été menée quant à son retour dans son ancienne formule car elle était peu fréquentée spontanément.

Cependant, il est important de vous permettre de rencontrer les élus. C'est pourquoi il est désormais possible de **prendre rendez-vous** pour le :

Mercredi entre 18h00 et 19h00

Avec l'adjoint(e) compétent(e) qui pourra répondre à votre préoccupation.

Dans cette nouvelle configuration, un rendez-vous avec plusieurs adjoints pourra également être organisé.

Mais, pour obtenir un rendez-vous, vous devez **absolument** contacter le secrétariat de Mairie qui transmettra à l'élu concerné (*il n'y a plus de permanence systématique*) :

- Par téléphone : 03 81 59 06 11 aux heures d'ouverture du secrétariat
- Ou par courriel : mairie.serre.les.sapins@orange.fr

Informations pratiques

Secrétariat de mairie de Serre les Sapins

16 rue de la Machotte

Horaires d'ouverture au public :
Tous les matins, du lundi au samedi inclus,
De 8 heures à 12 heures

Téléphone : 03 81 59 06 11
Télécopie : 03 81 59 91 41
Courriel : mairie.serre.les.sapins@orange.fr

Site internet

<https://www.serre-les-sapins.fr>

Horaires d'ouverture des déchetteries

Déchetterie de Pirey

Chemin des Montboucons – 25480 Pirey (à côté du stand de tir de Pirey, sur la RD 75)
Téléphone : 03 81 88 74 08

Jours d'ouverture	Période hiver	Période été
	1 ^{er} novembre au 28/29 février	1 ^{er} mars au 31 octobre
Lundi au vendredi	8h30 -12h20 13h30 -16h50	8h30 -12h20 13h30 -16h50
Samedi	8h30 – 12h20 13h30 – 16h50	8h30 – 12h20 13h30 – 17h50

Déchetterie des Tilleroyes

43 rue Thomas Edison – 25000 Besançon
Téléphone : 03 81 41 33 44

Jours d'ouverture	Période hiver	Période été
	1 ^{er} novembre au 28/29 février	1 ^{er} mars au 31 octobre
Lundi au vendredi	8h30 -12h20 13h30 -16h50	8h30 -12h20 13h30 -16h50
Samedi	8h30 -12h20 13h30 -16h50	8h30 -12h20 13h30 -17h50
Dimanche	8h30 – 12h20	8h30 – 12h20